



COUR DES COMPTES
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

Septembre 2020

TOME 2



LA COUR DES COMPTES

La Cour des comptes est chargée du **contrôle indépendant et autonome de la gestion** des administrations publiques.

La Cour des comptes vérifie d'office et selon son libre choix la **légalité** des activités et la **régularité** des recettes et des dépenses décrites dans les comptes et s'assure du **bon emploi** des crédits, fonds et valeurs gérés par les entités contrôlées. Elle a également pour but d'évaluer les politiques publiques et assure la révision des comptes de l'État. Elle organise librement son travail et dispose de larges moyens d'investigation. Elle peut notamment requérir la production de documents, procéder à des auditions, à des expertises, se rendre dans les locaux de l'entité contrôlée. Elle se saisit des communications qui lui sont faites par les citoyennes et citoyens. Elle peut également répondre à des demandes de consultation faites par les autorités.

Sont soumis au contrôle de la Cour des comptes :

- l'administration cantonale comprenant les départements, la chancellerie d'État et leurs services, ainsi que les organismes qui leur sont rattachés ou placés sous leur surveillance ;
- l'administration du pouvoir judiciaire ;
- le secrétariat général du Grand Conseil ;
- les institutions cantonales de droit public ;
- les entités subventionnées ;
- les entités de droit public ou privé dans lesquelles l'État possède une participation majoritaire, à l'exception des entités cotées en bourse ;
- les autorités communales, les services et les institutions qui en dépendent, ainsi que les entités intercommunales.

Les rapports de la Cour des comptes sont rendus **publics** : ils consignent ses observations, les conclusions de ses investigations, les enseignements qu'il faut en tirer et les recommandations conséquentes. La Cour des comptes signale dans ses rapports les cas de réticence et les refus de collaborer survenus lors de ses contrôles.

La Cour des comptes publie également un **rapport annuel** comportant la liste des objets traités, celle des objets qui n'ont pas fait l'objet d'un contrôle détaillé, celle des rapports rendus avec leurs conclusions et recommandations et les suites qui y ont été données. Les rapports restés sans effets ni suites sont également signalés.

Vous pouvez participer à l'amélioration de la gestion de l'État en prenant contact avec la Cour des comptes.

Toute personne, de même que les entités soumises à son contrôle, peuvent communiquer à la Cour des comptes des faits ou des pratiques qui pourraient être utiles à l'accomplissement de ses tâches.

Prenez contact avec la Cour par téléphone, courrier postal ou électronique. Vous trouverez nos coordonnées sur Internet :

<http://www.cdc-ge.ch>



INTRODUCTION AU TOME 2 DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

Description

Le tome 2 du rapport annuel d'activité de la Cour des comptes présente les résultats de la mise en œuvre des recommandations émises dans les rapports d'audit et d'évaluation.

Depuis 2020, le suivi porte, sauf exception, uniquement sur les recommandations qui sont passées, au cours des douze derniers mois, du statut « *Ouvert* » au statut « *Fermé* ».

Le suivi opéré par la Cour des comptes des recommandations émises dans ses rapports est réalisé annuellement, selon une procédure déployée avec les entités auditées et/ou évaluées. Sont ainsi repris dans le présent tome 2 :

- Tous les rapports publiés par la Cour des comptes depuis le 1^{er} juillet 2017 et dont les recommandations n'auraient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi annuel précédent ;
- Et à l'exception des rapports publiés en mai et juin de l'année N, car compte tenu de la date de publication et des échéances des recommandations, ces rapports ne peuvent pas faire l'objet d'un suivi formel dès le mois de juin de la même année.

Bases légales relatives au suivi des recommandations de la Cour des comptes

La loi sur la surveillance de l'État (LSurv), entrée en vigueur le 1^{er} juin 2014, définit les règles applicables et les entités compétentes en matière de surveillance de l'État. Elle confie formellement à la Cour des comptes la responsabilité de suivre et de publier la mise en œuvre de ses recommandations.

Art. 43 Publicité des rapports

¹ *La Cour des comptes rend publics ses rapports.*

² *Elle y consigne ses observations et ses recommandations éventuelles.*

³ *Elle publie une fois par an un rapport d'activité, comportant notamment :*

- a) la liste des objets qu'elle a traités par un audit ou une évaluation ;*
- b) avec une motivation succincte, la liste des objets qui n'ont pas fait l'objet d'un contrôle détaillé ;*
- c) la liste des rapports qu'elle a rendus avec leurs conclusions et recommandations éventuelles ainsi que les suites qui leur ont été données ;*
- d) la liste des rapports restés sans effets.*

⁴ *Elle détermine l'étendue des informations contenues dans ses rapports en tenant compte des intérêts publics et privés susceptibles de s'opposer à la divulgation de certaines informations.*



Normes internationales de suivi des audits

Afin de réaliser cette activité de suivi des recommandations, la Cour des comptes se réfère aux normes de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI). Dans ses huit piliers relatifs à l'indépendance des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISC), l'INTOSAI recommande que les ISC déploient des mécanismes efficaces de suivi des recommandations, le suivi du rapport devant « faire partie du processus d'audit, car il constitue un outil important pour renforcer l'incidence de l'audit et améliorer les travaux à l'avenir ».

Ainsi, l'INTOSAI recommande aux ISC d'avoir « des procédures indépendantes garantissant des contrôles de suivi pour veiller à ce que les entités contrôlées donnent suite à leurs observations et à leurs recommandations et que des mesures correctrices soient prises ».

Se basant sur ces bonnes pratiques, la Cour des comptes a mis en œuvre depuis sa création son propre dispositif et ses procédures de suivi des recommandations sur ses missions d'audit et les a également étendus aux évaluations de politiques publiques. Ainsi, elle veille à ce que les entités concernées aient déployé les mesures d'amélioration identifiées.

Processus de suivi des recommandations

La Cour des comptes suit la mise en œuvre des recommandations avec pour date de référence le 30 juin, excepté pour les recommandations particulières qui peuvent faire l'objet d'un suivi sans délai et de manière continue (par exemple, celles destinées à traiter un risque de fraude).

Le processus de suivi des recommandations commence chaque année au printemps. Il consiste en l'examen, par les auditeurs et les évaluateurs, des mesures correctrices prises par l'entité concernée à la suite du rapport de la Cour des comptes. Pour ce faire, la Cour des comptes prend contact avec les entités concernées et récolte les informations pertinentes relatives à la mise en œuvre des recommandations. Elle examine de manière indépendante et impartiale les informations récoltées et, selon le niveau de risque sous-jacent et le degré de mise en œuvre de la recommandation, détermine alors les problématiques nécessitant un suivi approfondi (récolte supplémentaire de documents, analyses particulières, tests sur de nouvelles pratiques).

Finalement, la Cour des comptes porte une appréciation générale sur les mesures mises en œuvre par les entités concernées durant l'année sous suivi en fonction des dates d'échéance des recommandations. Un tableau synthétique reprend la liste des recommandations, leur date d'échéance et leur statut.

Le statut sera par défaut « **Ouvert** » tant que la recommandation n'est pas mise en œuvre et « **Fermé** » si la recommandation a été mise en place et traite le risque identifié. Le statut « **Refusé** » sera mentionné pour les recommandations qui auront été rejetées par l'entité auditée/évaluée. La Cour des comptes pourra également considérer que le statut d'une recommandation est « **Fermé** », si celle-ci n'est plus pertinente à la suite d'un changement organisationnel ou de la disparition des risques encourus.

Les normes professionnelles suivies par la Cour des comptes précisent qu'il convient « principalement de déterminer si les suites données aux constatations et aux recommandations permettent de modifier les conditions qui sont à l'origine des insuffisances relevées » (ISSAI 3100, section 2.4.4). En conséquence, le statut « **Fermé** » n'est considéré que si un document probant fourni par l'entité concernée, ou un test effectué par la Cour des comptes, permet d'avoir une assurance raisonnable quant à une réalisation effective de la recommandation.



Valeur ajoutée du suivi des recommandations

Au-delà de l'obligation légale faite à la Cour des comptes, le suivi des recommandations permet :

- de rendre compte aux citoyens et aux autorités du degré de mise en œuvre des recommandations par les entités auditées ou évaluées ;
- d'offrir un soutien objectif et indépendant aux autorités cantonales, communales ou décentralisées lorsque leurs travaux touchent à des domaines d'activités concernés par un suivi des recommandations ;
- de renforcer une approche basée sur les solutions et non sur les problèmes au sein des entités concernées et d'évaluer les progrès réalisés par ces dernières ;
- d'évaluer l'impact des recommandations de la Cour des comptes et d'en tirer des indicateurs et des enseignements utiles dans une perspective d'amélioration continue de ses propres prestations.



TABLE DES MATIÈRES

Liste des rapports d'audit faisant l'objet d'un suivi au 30 juin 2020.....	9
Liste des rapports d'évaluation faisant l'objet d'un suivi au 30 juin 2020.....	12
Synthèse des données relatives aux rapports faisant l'objet d'un suivi au 30 juin 2020.....	13
N° 120 Audit de gestion et de conformité portant sur la gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)	16
N° 121 Audit de gestion portant sur la gestion des matériaux d'excavation	18
N° 122 Audit de gestion portant sur la gouvernance de la Fondation René et Kate Block	20
N° 123 Audit de gestion et de conformité des ressources humaines de la commune de Corsier	21
N° 124 Audit de gestion relatif au processus d'établissement des revenus fiscaux - Administration fiscale cantonale	23
N° 125 Audit de gestion et financier relatif au traitement comptable des immobilisations	24
N° 126 Audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Genève Aéroport	26
N° 127 Audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Hospice général	27
N° 129 Audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Institution genevoise de maintien à domicile	28
N° 131 Audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Transports publics genevois	29
N° 132 Audit de gestion et financier relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Université de Genève	30
N° 133 Audit de légalité et gestion de la gouvernance de la Bibliothèque de Genève - Ville de Genève	31
N° 134 Audit de gestion relatif aux immeubles avec encadrement pour personnes âgées – État de Genève	33
N° 135 Audit de gestion relatif à la conduite du projet de réorganisation de l'Office des poursuites	35
N° 136 Audit de gestion et de conformité relatif aux requérants mineurs non accompagnés (RMNA)	36
N° 137 Audit de gestion et de conformité relatif à la gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)	38
N° 139 Évaluation du dispositif d'octroi des bourses et prêts d'études	40
N° 140 Audit de conformité et de gestion du secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)	41
N° 141 Audit de légalité et de gestion relatif à la gouvernance et gestion des lignes transfrontalières de tramway	42
N° 142 Audit de légalité et de gestion concernant les frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la direction (Ville de Genève)	44
N° 143 Audit de gestion relatif à la gouvernance des ressources humaines de l'ÉMS de la Maison de Vessy	45
N° 144 Audit de légalité et de gestion relatif à la tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)	46
N° 145 Audit de légalité et de gestion relatif au service de protection des adultes (SPAd)	48
N° 146 Audit de gestion et de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy	49
N° 147 Évaluation portant sur l'enseignement artistique délégué	51
N° 148 Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de police de proximité	53



N° 149 Audit de gestion et de conformité relatif aux ressources humaines de la Ville du Grand-Saconnex	54
N° 150 Audit de gestion relatif à la gouvernance de la commune de Vandœuvres	56
N° 151 Évaluation de la politique de lutte contre le harcèlement entre élèves en milieu scolaire	57
N° 152 Évaluation des mesures volontaires en faveur de la biodiversité	58
N° 153 Audit de performance du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) ..	59
N° 154 Audit de légalité et de gestion des indemnités horaires versées par la Ville de Genève	61
N° 155 Audit de légalité et de gestion des camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation	62
N° 156 Audit de gestion sur les grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon	63
N° 157 Audit de gestion sur la gestion de l'eau potable	64
N° 158 Audit de légalité et de gestion du traitement du vote par correspondance dans les locaux du service des votations et élections (SVE)	65



Liste des rapports d'audit faisant l'objet d'un suivi au 30 juin 2020

Les rapports d'audit publiés depuis le 1^{er} juillet 2017, qui font l'objet d'un suivi au 30 juin 2020 dans la mesure où leurs recommandations n'avaient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi annuel précédent, sont les suivants :

Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Rejetées	Ouvert	Fermé	Refusé
N° 120 : Rapport d'audit de gestion et de conformité portant sur la gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève	HUG	17	17	-	5	12	-
N° 121 : Rapport d'audit de gestion portant sur la gestion des matériaux d'excavation	État de Genève	13	12	1	11	1	1
N° 122 : Rapport d'audit de gestion portant sur la gouvernance de la Fondation René et Kate Block	Fondation René et Kate Block	9	9	-	3	6	-
N° 123 : Rapport d'audit de conformité et de gestion des ressources humaines de la commune de Corsier	Commune de Corsier	16	16	-	-	16	-
N° 124 : Rapport d'audit de gestion relatif au processus d'établissement des revenus fiscaux - Administration fiscale cantonale	État de Genève	10	10	-	3	7	-
N° 125 : Rapport d'audit financier et de gestion relatif au traitement comptable des immobilisations	État de Genève	15	15	-	5	10	-
N° 126 : Rapport d'audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Genève Aéroport	GA	10	10	-	-	10	-
N° 127 : Rapport d'audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Hospice général	HG	11	10	1	1	9	1
N° 129 : Rapport d'audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Institution genevoise de maintien à domicile	Imad	8	8	-	1	7	-
N° 131 : Rapport d'audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Transports publics genevois	TPG	11	11	-	1	10	-



Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Rejetées	Ouvert	Fermé	Refusé
N° 132 : Rapport d'audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Université de Genève	UNIGE	13	13	-	-	13	-
N° 133 : Audit de légalité et gestion de la gouvernance de la Bibliothèque de Genève - Ville de Genève	Ville de Genève	21	21	-	6	15	-
N° 134 : Audit de gestion relatif aux immeubles avec encadrement pour personnes âgées - État de Genève	État de Genève	18	14	4	5	9	4
N° 135 : Audit de gestion relatif à la conduite du projet de réorganisation de l'Office des poursuites	État de Genève	2	2	-	-	2	-
N° 136 : Audit de gestion et de conformité relatif aux requérants mineurs non accompagnés (RMNA)	État de Genève	12	11	1	3	8	1
N° 137 : Audit de gestion et de conformité relatif à la gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)	IFAGE	12	12	-	7	5	-
N° 140 : Audit de conformité et de gestion du secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)	État de Genève	6	6	-	6	-	-
N° 141 : Audit de légalité et de gestion relatif à la gouvernance et la gestion des lignes transfrontalières de tramway	État de Genève	10	10	-	3	7	-
N° 142 : Audit de légalité et de gestion concernant les frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la Direction de la Ville de Genève	Ville de Genève	11	8	3	-	11	-
N° 143 : Audit de gestion relatif à la gouvernance des ressources humaines de l'ÉMS de la Maison de Vessy	ÉMS Maison de Vessy	8	8	-	4	4	-
N° 144 : Audit de légalité et de gestion relatif à la tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)	CADIOM SA	9	9	-	7	2	-



Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Rejetées	Ouvert	Fermé	Refusé
N° 145 : Audit de légalité et de gestion relatif au service de protection des adultes (SPAd)	État de Genève	13	13	-	13	-	-
N° 146 : Audit de gestion et de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy	Ville de Lancy	13	13	-	5	8	-
N° 148 : Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de police de proximité	État de Genève	1	1	-	1	-	-
N° 149 : Audit de gestion et de conformité relatif aux ressources humaines de la Ville du Grand-Saconnex	Ville du Grand-Saconnex	12	12	-	2	10	-
N° 150 : Audit de gestion relatif à la gouvernance de la commune de Vandoeuvres	Commune de Vandoeuvres	7	7	-	4	3	-
N° 153 : Audit de performance du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)	État de Genève Ville de Genève	25	25	-	23	2	-
N° 154 : Audit de légalité et de gestion des indemnités horaires versées par la Ville de Genève	Ville de Genève	8	7	1	5	2	1
N° 155 : Audit de légalité et de gestion des camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation	État de Genève	8	8	-	8	-	-
N° 156 : Audit gestion relatif aux grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon	Commune de Confignon	6	6	-	5	1	-
N° 157 : Audit de gestion de l'eau potable	SIG État de Genève	11	11	-	11	-	-
N° 158 : Audit de légalité et de gestion du traitement du vote par correspondance dans les locaux du service des votations et élections (SVE)	État de Genève	12	12	-	8	4	-
État au 30.06.2020		358	347	11	156	194	8



Liste des rapports d'évaluation faisant l'objet d'un suivi au 30 juin 2020

Les rapports d'évaluation publiés depuis le 1^{er} juillet 2017, qui font l'objet d'un suivi au 30 juin 2020 dans la mesure où leurs recommandations n'avaient pas encore toutes été mises en œuvre lors du suivi annuel précédent, sont les suivants :

Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations			Statut des recommandations		
		Proposées	Acceptées	Rejetées	Ouvert	Fermé	Refusé
N° 139 : Évaluation - Bourses et prêts d'études	État de Genève	7	7	-	7	-	-
N° 147 : Évaluation relative à l'enseignement artistique délégué	État de Genève	19	19	-	15	4	-
N° 151 : Évaluation de la politique de lutte contre le harcèlement entre élèves en milieu scolaire	État de Genève	6	6	-	5	1	-
N° 152 : Évaluation des mesures volontaires en faveur de la biodiversité	État de Genève	5	5	-	5	-	-
État au 30.06.2020		37	37	-	32	5	-

En revanche, compte tenu de leur date de publication et des échéances de leurs recommandations, les rapports suivants n'ont pas fait l'objet d'un suivi formel au 30 juin 2020 :

Libellé du rapport	Entités concernées	Recommandations		
		Proposées	Acceptées	Rejetées
N° 159 : Évaluation de la politique publique de protection du patrimoine (<i>publié le 19 mai 2020</i>)	État de Genève	3	3	-
N° 160 : Évaluation du dispositif Espace Entreprise (<i>publié le 23 juin 2020</i>)	État de Genève	13	11	2



Synthèse des données relatives aux rapports faisant l'objet d'un suivi au 30 juin 2020

Rapports d'audit

Pour les trente-deux rapports d'audit faisant l'objet d'un suivi au 30 juin 2020 :

- Le **taux d'acceptation** des recommandations est de : **97 %** ;
- Le **taux de réalisation** des recommandations acceptées est de : **56 %** ;
- La répartition **des recommandations acceptées et réalisées par échelle de risque** est la suivante :

Échelle de risque	Recommandations acceptées		Recommandations réalisées		Taux de réalisation
	En nombre	En %	En nombre	En %	En %
Risque mineur (niveau 1) à modéré (niveau 2)	247	71 %	128	66 %	52 %
Risque significatif (niveau 3) à majeur (niveau 4)	100	29 %	63	32 %	63 %
Risque non qualifié par l'audit	-	-	3	2 %	100 %
Total	347	100 %	194	100 %	56 %

Rapports d'évaluation

Pour les quatre rapports d'évaluation faisant l'objet d'un suivi au 30 juin 2020 :

- Le **taux d'acceptation** des recommandations est de : **100 %** ;
- Le **taux de réalisation** des recommandations acceptées est de : **14 %**.



Rapports d'audit et d'évaluation

Pour les trente-six rapports d'audit et d'évaluation faisant l'objet d'un suivi au 30 juin 2020 la situation cumulée est la suivante :

Rapports suivis au 30 juin 2020	Recommandations			Statut des recommandations		
	Proposées	Acceptées	Rejetées	Ouvert	Fermé	Refusé
État [unités] au 30.06.20	395	384	11	188	199	8
État [%] au 30.06.20	100 %	97 %	3 %	48 %	50 %	2 %

Par rapport à la situation « initiale » des recommandations, c'est-à-dire avant que la Cour des comptes n'effectue son suivi au 30 juin 2020, ce sont ainsi 81 recommandations (soit 30 % des recommandations ouvertes) qui sont passées du statut « Ouvert » au statut « Fermé ».

Pour les cinq rapports suivants, le suivi réalisé au 30 juin 2020 a permis de constater que toutes les recommandations avaient été mises en œuvre et que le suivi était dès lors terminé :

Libellé du rapport	Nombre de recommandations mises en œuvre
N° 123 : Rapport d'audit de conformité et de gestion des ressources humaines de la commune de Corsier	16
N° 126 : Rapport d'audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Genève Aéroport	10
N° 132 : Rapport d'audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Université de Genève	13
N° 135 : Audit de gestion relatif à la conduite du projet de réorganisation de l'Office des poursuites	2
N° 142 : Audit de légalité et de gestion concernant les frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la Direction de la Ville de Genève	11



Sur les 188 recommandations en statut « Ouvert » au 30 juin 2020, 90 d'entre elles (soit 48 % des recommandations ouvertes) ont fait l'objet d'un report du délai de réalisation par l'audité ou l'évalué. La répartition par échelle de risque de ces recommandations est la suivante :

Échelle de risque	En nombre	En %
Risque mineur (niveau 1) à modéré (niveau 2)	64	34 %
Risque significatif (niveau 3) à majeur (niveau 4)	16	9 %
Risque non qualifié par l'audité/ l'évalué	10	5 %
Total	90	48 %

Finalement, la Cour des comptes constate que huit rapports ont un taux de réalisation des recommandations acceptées inférieur à 10 % au 30 juin 2020. Pour cinq de ces rapports, cela se justifie par le fait que le délai de mise en œuvre n'est pas encore échu. Par contre, pour les trois autres rapports, l'ensemble des recommandations ouvertes a fait l'objet d'un report du délai de réalisation par l'audité ou l'évalué. Il s'agit des trois rapports suivants :

Libellé du rapport	Nombre de recommandations acceptées	Nombre de recommandations ouvertes	Nombre de recommandations reportées	Taux de réalisation
N° 121 : Rapport d'audit de gestion portant sur la gestion des matériaux d'excavation	12	11	11	9 %
N° 139 : Évaluation - Bourses et prêts d'études	7	7	7	0 %
N° 140 : Audit de conformité et de gestion du secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)	6	6	6	0 %



N° 120 Audit de gestion et de conformité portant sur **la gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)**

rapport publié le 18 septembre 2017

No 120 Gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève			
Recommandations proposées	17	Ouvert	5
		Fermé	12
		Refusé	-

Les dix-sept recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 30 juin 2020, douze recommandations ont été mises en œuvre, dont trois ont été fermées durant la période sous revue.

Le 9 octobre 2019, le Conseil d'État a déposé un projet de modification de la loi sur les établissements publics médicaux (PL 12588) auprès du secrétariat du Grand Conseil. Il vise notamment à :

- permettre au Conseil d'administration de siéger sans tout ou partie des membres du comité de direction, en fonction des objets traités (recommandation 5) ;
- dispenser formellement le Conseil d'administration de la négociation des conventions tarifaires et tarifs avec les assureurs dans la mesure où cette activité est réalisée depuis des années par la direction générale des HUG (recommandation 15).

Par ailleurs, l'ordre du jour des séances du Conseil d'administration a été complété avec l'ajout d'une rubrique relative aux objets de dimension stratégique afin de permettre une préparation et une discussion approfondies (recommandation 7).

Cinq recommandations sont encore ouvertes et ont fait l'objet d'un report d'échéance compris entre le 31 décembre 2020 et le 30 juin 2021.

Le retard dans la mise en œuvre des recommandations est dû principalement à la suspension de la plupart des activités hors COVID-19 dont la rédaction et la mise en place d'éléments de la gouvernance de certaines instances des HUG et l'adaptation des documents qui leur sont liés.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.



No 120 Gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
120-R1	Revoir les attributions du Bureau du Conseil d'administration.	Mineur	Président CA	30.03.2018 report 31.03.2019	Fermé
120-R2	Augmenter les séances du Conseil d'administration (CA) pour approfondir certains sujets stratégiques.	Mineur	Président CA	30.09.2017	Fermé
120-R3	Préciser les attentes et les limites des membres du CA dans les comités de gestion départementaux.	Mineur	Président CA	31.03.2018 report 31.03.2019	Fermé
120-R4	Informier le Conseil d'État lors de l'absence régulière de membres du CA.	Mineur	Président CA	30.09.2017	Fermé
120-R5	Permettre au CA de siéger sans les membres du Comité de direction.	Mineur	Président CA	30.09.2017 report 30.06.2020	Fermé
120-R6	Mettre à disposition du CA les documents nécessaires à sa mission.	Mineur	Président CA	30.09.2017	Fermé
120-R7	Établir une liste des sujets stratégiques suivis par le CA.	Mineur	Président CA et Direction générale	31.01.2018 report 31.12.2018 report 30.06.2020	Fermé
120-R8	Présenter au CA toutes les solutions proposées par la direction générale.	Mineur	Direction générale	18.09.2017	Fermé
120-R9	Rappeler l'importance de l'établissement systématique des rapports d'incidents.	Mineur	Direction générale	30.10.2017	Fermé
120-R10	Superviser la réorganisation du Collège des médecins chefs de service.	Mineur	Direction générale	31.03.2018 report 30.06.2019 report 30.06.2020 report 31.12.2020	Ouvert
120-R11	Préciser les attentes du Comité de direction envers le Collège par rapport à celles du CME.	Mineur	Direction générale	31.03.2018 report 30.06.2019 report 30.06.2020 report 31.12.2020	Ouvert

No 120 Gouvernance des Hôpitaux universitaires de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
120-R12	Préciser de quelle manière les préavis du Collège sont transmis au Comité de direction.	Mineur	Direction générale	31.03.2018 report 30.06.2019 report 30.06.2020 report 31.12.2020	Ouvert
120-R13	Formaliser l'existence du Conseil consultatif des départements médicaux et du Conseil consultatif des directions.	Mineur	Direction générale	31.03.2018 report 30.06.2019	Fermé
120-R14	Inviter les chefs de département à proposer une organisation et un mode de fonctionnement du Conseil consultatif des chefs de département.	Mineur	Direction générale	31.03.2018	Fermé
120-R15	Soumettre des modifications de la LEPM au département.	Mineur	Président du CA	31.03.2018 report 31.03.2019 report 30.06.2020	Fermé
120-R16	Compléter le règlement relatif à l'organisation du CA sur la politique des soins.	Mineur	Président du CA	31.03.2018 report 31.03.2019 report 30.06.2020 report 30.06.2021	Ouvert
120-R17	Procéder à une revue des documents de gouvernance.	Mineur	Conseil d'administration	31.03.2018 report 30.06.2020 report 30.06.2021	Ouvert



N° 121 Audit de gestion portant sur la **gestion des matériaux d'excavation**

rapport publié le 10 novembre 2017

No 121 Gestion des matériaux d'excavation			
Recommandations proposées	13	Ouvert	11
		Fermé	1
		Refusé	1

Sur les treize recommandations émises par la Cour des comptes, douze ont été acceptées et une rejetée par le service de géologie, sols et déchets (GESDEC).

Au 30 juin 2020, six recommandations étaient échues. Aucune nouvelle recommandation n'a été mise en œuvre au cours de l'année écoulée. Les onze recommandations encore ouvertes ont fait l'objet d'un report d'échéance prévu entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021.

Le retard dans la mise en œuvre des recommandations est dû au report du dépôt de la nouvelle loi de gestion des déchets (LGD), de son règlement d'application ainsi que de l'adoption du plan de gestion de déchets (PGD).

Cette nouvelle LGD et ce PGD devraient prévoir des mesures contraignantes pour l'État, les communes et les établissements publics autonomes en matière de recyclage des matériaux d'excavation (recommandations 2 et 4). Une fois le PGD adopté, les contrôles techniques réalisés dans le cadre des autorisations d'exploiter seront décrits dans la procédure (recommandation 8). Une procédure sur les activités de préavis du GESDEC pour les autorisations de construire (recommandation 9) est également prévue.

La précision de la nature des matériaux pouvant être livrés en décharge de type A devrait être intégrée aux modifications de la LGD et de son règlement d'application (RGD). Aucun plan de zone pour ces décharges de type A n'a encore été adopté par le Grand Conseil (recommandations 5, 6 et 7).

Le potentiel de valorisation des matériaux d'excavation du PAV fait l'objet de discussions, avec le service de l'environnement et des risques majeurs (SERMA), l'office de l'urbanisme (OU) et le service de géologie, sols et déchets (GESDEC). Une note destinée à l'OU est en cours de rédaction par le SERMA / GESDEC pour mettre en avant les difficultés à faire appliquer les exigences exprimées par le GESDEC au stade des PDQ / PLQ (recommandation 3).

Des travaux sont toujours en cours au sein de l'office cantonal de l'environnement (OCEV) pour définir des règles de fixation des amendes (recommandation 10).

La mise en conformité avec la loi d'une installation d'élimination des déchets est liée à un référendum prévu pour la fin de l'année 2020 (recommandation 11).

Quant à la procédure de contrôle des exportations pour les flux journaliers, aucune nouvelle information n'a été communiquée par l'OFEV. Certains acteurs privés réfléchissent à la solution proposée par une société allemande, qui a déjà fait ses preuves entre la France et l'Allemagne. Le GESDEC a prévu de suivre l'utilisation de cet outil (recommandation 13).

La Cour des comptes ne peut que regretter les difficultés rencontrées par le GESDEC pour finaliser une modification légale, initiée en 2018, ainsi que l'absence de nouveau plan de gestion des déchets mis à jour, dont le dernier couvrait la période 2014-2017. Cela a en effet pour conséquence de reporter la mise en œuvre de recommandations pourtant considérées comme utiles.



Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 121 Gestion des matériaux d'excavation					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
121-R1	Définir une analyse prospective des besoins et des capacités.				Refusé
121-R2	Proposer au Conseil d'État l'instauration de dispositions légales et réglementaires rendant obligatoire le traitement des matériaux d'excavation.	Modéré	GESDEC	30.06.2019 report 31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert
121-R3	Publier une analyse sur le potentiel de recyclage des matériaux d'excavation du sol genevois en fonction des éléments du plan directeur cantonal 2030.	Mineur	GESDEC	30.06.2018 report 30.06.2019 report 31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert
121-R4	Proposer au Conseil d'État une modification des directives de l'État afin de rendre obligatoire pour l'ensemble des chantiers du Grand État le recyclage des matériaux d'excavation non pollués et l'utilisation des matériaux recyclés.	Modéré	GESDEC	30.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert
121-R5	Préciser dans les futurs plans de zone et/ou autorisations d'exploiter des décharges de type A que seuls les matériaux d'excavation non pollués dont les fractions valorisables n'auront pu être retirées au préalable seront stockés.	Mineur	GESDEC	30.06.2019 report 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
121-R6	Étudier les possibilités permettant d'installer des équipements de recyclage fixes ou mobiles dans les décharges de type A.	Mineur	GESDEC	30.06.2019 report 30.06.2021 report 31.12.2021	Ouvert
121-R7	Définir les contrôles qu'il faudra réaliser sur les décharges de type A afin de vérifier l'application des règles en matière de recyclage.	Modéré	GESDEC	30.06.2019 report 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert

No 121 Gestion des matériaux d'excavation					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
121-R8	Formaliser les contrôles techniques réalisés dans le cadre des autorisations d'exploiter (octroi et surveillance).	Mineur	GESDEC	31.12.2018 report 30.06.2020 report 31.12.2020	Ouvert
121-R9	Rédiger une procédure sur les activités de préavis du GESDEC pour les autorisations de construire.	Mineur	GESDEC en collaboration avec le CI	31.12.2018 report 30.06.2020 report 31.12.2020	Ouvert
121-R10	Définir des règles de fixation des amendes.	Mineur	Service juridique de l'environnement	31.12.2018 report 30.06.2020 report 31.12.2020	Ouvert
121-R11	Effectuer une mise en conformité avec la loi afin de garantir une égalité de traitement entre les installations d'élimination des déchets.	Modéré	GESDEC	31.12.2018 report 31.12.2020	Ouvert
121-R12	Formaliser davantage les contrôles techniques réalisés dans le cadre de la procédure d'exportation de matériaux d'excavation.	Mineur	GESDEC	31.12.2018	Fermé
121-R13	Adapter la procédure de contrôle des exportations pour les flux journaliers, notamment suite à la modification récente de l'OMoD.	Modéré	GESDEC	31.12.2018 report 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert



N° 122 Audit de gestion portant sur la gouvernance de la Fondation René et Kate Block

rapport publié le 10 novembre 2017

No 122 Gouvernance de la Fondation René et Kate Block			
Recommandations proposées	9	Ouvert	3
		Fermé	6
		Refusé	-

Les neuf recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2020, six recommandations ont été réalisées. Aucune recommandation n'a été mise en œuvre durant la période écoulée. En raison de la crise sanitaire, les trois recommandations restantes ouvertes n'ont pas pu être implémentées dans les délais initialement annoncés. Leur mise en œuvre est reportée au 31 décembre 2020.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 122 Gouvernance de la Fondation René et Kate Block					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
122-R1	Clarifier le fonctionnement du Conseil et de son Bureau.	Modéré	Président	30.06.2018 report 31.12.2018	Fermé
122-R2	Améliorer le système de suivi de l'activité de la FRKB.	Modéré	Bureau	30.06.2018 report 31.12.2020	Ouvert
122-R3	Se conformer aux bonnes pratiques en matière de gouvernance.	Significatif	Bureau	30.06.2018 report 31.12.2018	Fermé
122-R4	Se mettre en conformité avec les directives de la CAFI en vigueur en matière de rémunération.	Modéré	Président	30.06.2018 report 31.12.2018	Fermé
122-R5	Définir et formaliser une stratégie sur la mission et les objectifs de la fondation.	Significatif	Conseil de Fondation	30.09.2018 report 31.12.2018	Fermé
122-R6	Mener une analyse de marché afin de définir la stratégie de développement la plus appropriée aux buts de la fondation.	Mineur	Commission logement	30.06.2018 report 31.12.2020	Ouvert
122-R7	Mener une analyse du parc existant afin de définir les travaux et les éventuelles adaptations à réaliser en fonction de la stratégie retenue.	Significatif	Commission construction	30.09.2018 report 31.12.2018	Fermé
122-R8	Établir un plan d'action afin de mettre en œuvre la stratégie de la FRKB.	Modéré	Conseil de Fondation	30.06.2018 report 31.12.2020	Ouvert
122-R9	Mettre à jour les statuts de la FRKB en fonction de la stratégie qui aura été établie.	Mineur	Conseil de Fondation de la prochaine législature	31.12.2020	Fermé



N° 123 Audit de gestion et de conformité **des ressources humaines de la commune de Corsier** *rapport publié le 17 novembre 2017*

No 123 Gestion des ressources humaines de la commune de Corsier			
Recommandations proposées	16	Ouvert	-
		Fermé	16
		Refusé	-

Les seize recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 30 juin 2020, l'ensemble des recommandations de la Cour des comptes a été mis en œuvre, dont neuf ont été fermées durant la période sous revue.

L'administration communale a renforcé l'environnement de contrôle de la gestion des ressources humaines en complétant le support documentaire et en se dotant d'outils de gestion adaptés (recommandations 7 et 10). Elle a notamment défini une politique du personnel et établi une grille salariale applicable aux employés communaux (recommandations 3, 8 et 13). Une directive relative à la gestion des conflits qui définit les modalités de prise en charge des cas a été mise en place. De plus, l'administration communale a mandaté une entreprise en qualité de « personne de confiance » pour aider les collaborateurs/-trices lors de conflits ou d'atteinte à leur personnalité. Cette même entreprise se charge de former les collaborateurs/-trices aux questions de santé et de sécurité au travail (recommandations 4 et 6).

L'exécutif a renoncé à se doter d'un outil de pilotage des ressources humaines (recommandation 14). Néanmoins, il a mis en place un dispositif compensatoire pour identifier de manière systématique les informations clés et prendre les mesures nécessaires cas échéant.



No 123 Gestion des ressources humaines de la commune de Corsier					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
123-R1	Répartir clairement les rôles entre le maire et le secrétaire général.	Significatif	Maire et SG	31.12.2017 report 31.03.2019	Fermé
123-R2	Établir une analyse des besoins en matière de ressources humaines.	Significatif	Exécutif avec appui extérieur	31.03.2018 report 31.05.2019	Fermé
123-R3	Définir une politique salariale qui prenne en compte les composantes de la rémunération annuelle.	Majeur	Exécutif avec appui extérieur	31.12.2017 report 31.03.2019 report 30.09.2019	Fermé
123-R4	Traiter et sanctionner les comportements inadéquats.	Significatif	Exécutif	31.12.2017 report 31.12.2018 report 30.06.2020	Fermé
123-R5	Faire appel systématiquement au Service de surveillance des communes en cas de doute.	Significatif	Maire et SG	31.03.2018 report 31.12.2018	Fermé
123-R6	Formaliser les procédures clés et se conformer aux dispositions légales relatives à la santé au travail des collaborateurs.	Significatif	Maire et SG	31.03.2018 report 31.03.2019 report 30.06.2020	Fermé
123-R7	S'assurer que tous les documents sont à jour et complets.	Significatif	Maire et SG	31.03.2018 report 31.03.2019 report 30.06.2020	Fermé
123-R8	Inscrire dans le statut du personnel les modalités d'octroi de la gratification.	Significatif	Maire	31.12.2017 report 31.03.2019 report 30.09.2019	Fermé

No 123 Gestion des ressources humaines de la commune de Corsier					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
123-R9	Décrire et communiquer la procédure de traitement des dysfonctionnements.	Significatif	Maire et SG	31.03.2018 report 31.12.2018 report 30.06.2020	Fermé
123-R10	Renforcer l'environnement de contrôle de la gestion des processus liés aux ressources humaines.	Significatif	Maire avec appui extérieur	31.03.2018 report 31.03.2019 report 30.06.2020	Fermé
123-R11	S'assurer de la cohérence des objectifs annuels des collaborateurs avec les projets stratégiques de la Mairie.	Majeur	Maire et SG	31.12.2017 report 31.12.2018	Fermé
123-R12	Créer un document d'évaluation individuelle.	Majeur	Maire et SG	31.12.2017	Fermé
123-R13	Définir une politique des ressources humaines.	Significatif	Exécutif	31.03.2018 report 31.03.2019 report 30.06.2020	Fermé
123-R14	L'Exécutif doit se doter d'outils de pilotage.	Significatif	Exécutif avec appui extérieur	31.03.2018 report 31.03.2019 report 30.06.2020	Fermé
123-R15	Mettre en place des modes opératoires entre les membres de l'Exécutif.	Majeur	Exécutif	31.03.2018	Fermé
123-R16	Réévaluer la fonction du poste de secrétaire général.	Significatif	Exécutif	31.03.2018	Fermé



N° 124 Audit de gestion relatif au processus d'établissement des revenus fiscaux - Administration fiscale cantonale

rapport publié le 22 décembre 2017

No 124 Projet d'établissement des revenus fiscaux - Administration fiscale cantonale			
Recommandations proposées	10	Ouvert	3
		Fermé	7
		Refusé	-

Les dix recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2020, sept recommandations ont été réalisées, dont quatre ont été fermées durant la période sous revue.

Les nouvelles mesures suivantes ont notamment été prises :

- la standardisation des formats de reporting et d'échanges mensuels entre l'Administration fiscale cantonale (AFC), la direction financière et la direction générale des finances de l'État de Genève (DGFE) pour analyser et expliquer l'évolution des revenus fiscaux en relation avec les variations des comptes (liquidités, débiteurs) au bilan (recommandation 9) ;
- des nouvelles modalités de calcul du multiplicateur (recommandation 2) ;
- la finalisation des analyses du coût d'automatisation des opérations manuelles de la CIE (recommandations 7 et 8). Compte tenu d'autres projets prioritaires au sein de l'AFC, l'automatisation a été repoussée sans nouvelle date connue à ce jour. Il est cependant à noter que l'AFC a initié en 2017 un projet de refonte de l'interface comptable dont la mise en production est intervenue fin 2019. Cette refonte permet de fiabiliser les flux métiers qui alimentent la comptabilité générale et également d'assurer la cohérence entre la comptabilité générale et la comptabilité auxiliaire. Un autre organe de contrôle a vérifié la fiabilité de la nouvelle interface comptable pour le bouclage 2019 des comptes de l'État.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi. La recommandation 1 visant la mise en place d'analyses a été reportée au 31 décembre 2021.

No 124 Projet d'établissement des revenus fiscaux - Administration fiscale cantonale					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
124-R1	Mettre en place des analyses permettant de valider les hypothèses utilisées dans les modèles ainsi que les résultats des estimations.	Modéré	AFC/ECO	31.12.2019 report 31.12.2021	Ouvert
124-R2	Modifier la périodicité de mise à jour du multiplicateur et du coefficient d'amplification.	Modéré	AFC/ECO/SG	Date conditionnée par décision de mise en œuvre	Fermé
124-R3	Étudier des méthodes alternatives afin de déterminer de manière fiable les intérêts courus sur les créances non notifiées (pseudos-débiteurs).	Mineur	AFC/ECO/Dir. Perception	31.12.2019	Fermé
124-R4	Revoir la documentation interne en matière de SCI pour les estimations fiscales et leur traitement comptable.	Mineur	AFC/CIE	31.12.2018 report 30.09.2020	Ouvert
124-R5	Formaliser les contrôles réalisés sur les estimations fiscales et mettre en place une procédure/marche à suivre pour garantir la formalisation de l'ensemble des contrôles et des analyses.	Modéré	AFC/ECO	30.09.2020	Ouvert
124-R6	Sécuriser les outils informatiques et les fichiers Excel utilisés pour déterminer les estimations fiscales, les provisions pour débiteurs douteux et les intérêts courus.	Mineur	AFC/ECO/CIE	30.09.2018	Fermé
124-R7	Sécuriser les outils informatiques et les fichiers Excel utilisés pour réconcilier les créances fiscales et les liquidités.	Mineur	AFC/CIE	31.12.2018 report 30.09.2019	Fermé
124-R8	Mener une analyse pour déterminer le coût du développement informatique afin d'automatiser les opérations manuelles du service de la CIE.	Mineur	AFC/CIE/AMO A/DOSI/DGSI	31.12.2019	Fermé
124-R9	Revoir et améliorer la coordination entre les différents offices et directions en matière de suivi des revenus fiscaux et des créances fiscales.	Mineur	Direction financière/DGF E/AFC	31.12.2018 report 31.12.2019	Fermé
124-R10	Déterminer le niveau de détail à produire dans l'exposé des motifs et les comptes annuels en lien avec les revenus fiscaux et introduire les principales définitions.	Mineur	Direction financière/DGF E/AFC	31.12.2018	Fermé



N° 125 Audit de gestion et financier relatif au traitement comptable des immobilisations

rapport publié le 22 décembre 2017

No 125 Traitement comptable des immobilisations			
Recommandations proposées	15	Ouvert	5
		Fermé	10
		Refusé	-

Les quinze recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 30 juin 2020, dix recommandations ont été mises en œuvre, dont une durant la période sous revue.

Ainsi, la suppression de contrôles non efficaces ou redondants a été traitée par l'ensemble des intervenants dans le cadre de la mise à jour de la directive DI-02-05 sur les engagements financiers et du projet de dématérialisation du processus d'achat départemental (recommandation 2). Le contrôle systématique des factures par le service financier sera supprimé et remplacé par des contrôles par sondage. Les factures ayant fait l'objet d'un engagement préalable (engagements supérieurs à 1'000 F) seront envoyées par les offices directement au département des finances.

De plus, l'approbation des engagements de dépenses sera effectuée par voie électronique uniquement (saisie puis approbation métier suivie d'une approbation hiérarchique avec seuils d'approbation) sur la base des pièces justificatives. Seuls les engagements supérieurs à 500'000 F en fonctionnement et 1'000'000 F en investissement feront l'objet, par voie électronique, d'un contrôle financier complémentaire et d'un contrôle au regard des règles de l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP).

Quatre recommandations encore ouvertes ont fait l'objet d'un report d'échéance compris entre le 30 septembre 2020 et le 30 juin 2021. Ces recommandations s'appliquent à plusieurs entités ce qui nécessite une coordination de leur part dans la révision des procédures.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.



No 125 Traitement comptable des immobilisations					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
125-R1	Compléter et mettre à jour la documentation actuelle supportant le SCI.	Mineur	DGFE/SEF	31.12.2018 report 31.12.2020	Ouvert
125-R2	Analyser la pertinence des contrôles effectués par les différents intervenants.	Mineur	Direction des grands projets et services généraux de la DGCC	31.12.2018 report 31.12.2019	Fermé
125-R3	Clarifier la procédure « rôle de compétences financières (FIN.4PR.31) » de l'OBA.	Mineur	OBA_D PF	31.01.2018	Fermé
125-R4	Appliquer les règles internes de l'OBA et de la CGE de manière stricte.	Mineur	OBA_D PF	31.01.2018	Fermé
125-R5	Mettre en place des activités de contrôle sur la nature des dépenses.	Mineur	OBA_D PF/DGV/STE	31.01.2018	Fermé
125-R6	Clarifier les principes retenus en matière de comptabilisation de transitoires.	Mineur	DGFE/SEF	31.12.2019	Fermé
125-R7	Mettre en place un processus formalisé lors de la sortie d'actifs par composant.	Mineur	DGFE/SEF/OBA /DGCC	31.12.2018 report 31.12.2019 report 30.09.2020	Ouvert
125-R8	Définir les contrôles à réaliser lors de cessions immobilières.	Mineur	DGFE/SEF	31.12.2019	Fermé
125-R9	Effectuer une revue formalisée du registre des actifs (FA).	Mineur	Direction des grands projets et services généraux de la DGCC	30.06.2018	Fermé
125-R10	Revoir de manière régulière les composants d'actifs et leur durée d'utilité.	Mineur	DGFE/SEF	31.12.2018	Fermé

No 125 Traitement comptable des immobilisations					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
125-R11	S'assurer que la date de mise en service renseignée dans Ge-Invest est corroborée par un élément probant.	Modéré	OBA_DPF/DTS	31.12.2018 report 31.12.2019 report 30.06.2021	Ouvert
125-R12	Étudier la mise en place d'une modification informatique dans Ge-Invest dès lors que la demande de modification du statut du projet est antérieure à la date du jour.	Mineur	DGFE/DBU	31.12.2018	Fermé
125-R13	Identifier d'éventuels indices de dépréciation puis mettre en place des tests de dépréciation sur une base systématique.	Mineur	DGFE/SEF/OBA /DGCC	31.12.2018 report 31.12.2019 report 30.09.2020	Ouvert
125-R14	Améliorer la documentation relative au suivi financier et opérationnel des lois dans Ge-Invest.	Mineur	DGFE	31.12.2018 report 31.12.2019 report 30.06.2021	Ouvert
125-R15	Déterminer le montant des engagements contractuels et publier cette information.	Mineur	DGFE/SEF	30.03.2018	Fermé



N° 126 Audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Genève Aéroport

rapport publié le 22 décembre 2017

No 126 Gouvernance de la fonction d'audit interne - Genève Aéroport			
Recommandations proposées	10	Ouvert	-
		Fermé	10
		Refusé	-

Les dix recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2020, toutes les recommandations ont été mises en œuvre, dont trois durant la période sous revue.

La documentation interne clé a été finalisée (recommandation 7). Ainsi, la charte d'audit interne et le manuel ont été revus et complétés. Le manuel traite, entre autres, de la stratégie d'audit. Celle-ci a pour objectif de garantir que les missions d'audit couvrent l'ensemble des activités de Genève Aéroport (GA) et des risques y relatifs. Un programme d'assurance et d'amélioration qualité a également été établi (recommandation 10). Il prévoit notamment une évaluation externe du service d'audit interne, au moins tous les cinq ans. Ces trois documents ont été validés par le Conseil d'administration de GA le 24 juin 2020. Les outils de pilotage de l'audit interne ont été complétés en 2020 afin de permettre un suivi de ses activités (recommandation 9).

No 126 Gouvernance de la fonction d'audit interne - Genève Aéroport					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
126-R1	Ancrer les compétences clés des membres du Comité d'audit.	Significatif	CAF	30.06.2018 report 30.09.2018	Fermé
126-R2	Assurer l'indépendance de la fonction d'audit interne.	Modéré	CAF	30.06.2018 report 30.09.2018	Fermé
126-R3	Prévoir une séance à huis clos entre le Comité d'audit et le responsable de l'audit interne.	Modéré	CAF et responsable audit interne	30.06.2018	Fermé
126-R4	Revoir le positionnement et le profil de la fonction de responsable de l'audit interne.	Significatif	CAF et responsable audit interne	31.12.2018	Fermé
126-R5	Identifier les besoins de l'entité en matière de ressources et de compétences du service d'audit interne.	Significatif	CAF	31.12.2018	Fermé
126-R6	Garantir un accès aux informations nécessaires à la bonne exécution des travaux de l'audit interne.	Significatif	CAF et responsable audit interne	30.06.2018	Fermé
126-R7	Établir la documentation interne clé.	Modéré	Responsable de l'audit interne	30.06.2018 report 31.12.2018 report 31.12.2019	Fermé
126-R8	Revoir le processus d'établissement du plan d'audit annuel.	Significatif	Responsable de l'audit interne	31.12.2018	Fermé
126-R9	Mettre en place un suivi et un pilotage appropriés des activités du service d'audit interne.	Modéré	Responsable de l'audit interne	31.12.2018 report 31.12.2019	Fermé
126-R10	Implémenter un programme qualité.	Modéré	Responsable de l'audit interne	31.12.2018 report 31.12.2019	Fermé



N° 127 Audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Hospice général

rapport publié le 22 décembre 2017

No 127 Gouvernance de la fonction d'audit interne - Hospice général			
Recommandations proposées	11	Ouvert	1
		Fermé	9
		Refusé	1

Sur les onze recommandations émises par la Cour des comptes, dix recommandations ont été acceptées et une rejetée par l'audit.

Au 30 juin 2020, neuf recommandations ont été mises en œuvre, dont une durant la période sous revue.

De nombreuses avancées peuvent être notées, en particulier :

- la révision du profil de la fonction de responsable d'audit interne a été effectuée par l'Hospice général (HG). Le positionnement salarial fait néanmoins l'objet d'un recours par l'HG à la commission de réexamen en matière d'évaluation des fonctions (CREMEF) ;
- un plan d'audit, tenant compte de l'univers des risques, a été élaboré et le service a échangé avec d'autres services d'audit interne. Les besoins de l'HG en matière de ressources et de compétences ont pu être identifiés sur cette base (recommandation 6). Un nouveau responsable de l'audit interne a été engagé. Il est entré en fonction en janvier 2020. En outre, des formations sont prévues pour la réalisation de certaines missions spécifiques. Enfin, un budget pour réaliser les audits nécessitant des compétences externes, par exemple en matière de cyber sécurité, a été attribué.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 127 Gouvernance de la fonction d'audit interne - Hospice général					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
127-R1	Ancrer les compétences clés des membres du Comité d'audit.				Refusé
127-R2	Assurer l'indépendance de la fonction d'audit interne.	Modéré	Comité d'audit	31.12.2018	Fermé
127-R3	Prévoir une séance à huis clos entre le Comité d'audit et le responsable de l'audit interne.	Modéré	Comité d'audit	31.12.2018	Fermé
127-R4	Se positionner sur les activités de conseil.	Significatif	Comité d'audit	31.12.2017	Fermé
127-R5	Revoir le positionnement et le profil de la fonction de responsable de l'audit interne.	Modéré	Comité d'audit	31.12.2019 report 30.06.2021	Ouvert
127-R6	Identifier les besoins de l'entité en matière de ressources et de compétences du service d'audit interne.	Modéré	Comité d'audit	31.12.2019	Fermé
127-R7	Garantir un accès aux informations nécessaires à la bonne exécution des travaux de l'audit interne.	Modéré	Comité d'audit	31.12.2018	Fermé
127-R8	Établir la documentation interne clé.	Mineur	Auditeur interne	31.12.2018	Fermé
127-R9	Revoir le processus d'établissement du plan d'audit annuel.	Modéré	Auditeur interne	31.12.2018	Fermé
127-R10	Mettre en place un suivi et un pilotage appropriés des activités du service d'audit interne.	Modéré	Comité d'audit	31.12.2018	Fermé
127-R11	Implémenter un programme qualité.	Modéré	Auditeur interne	31.12.2018	Fermé



N° 129 Audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Institution genevoise de maintien à domicile

rapport publié le 22 décembre 2017

No 129 Gouvernance de la fonction d'audit interne - Institution genevoise de maintien à domicile			
Recommandations proposées	8	Ouvert	1
		Fermé	7
		Refusé	-

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2020, sept recommandations ont été mises en œuvre, dont une durant la période sous revue.

Un suivi et un pilotage de l'activité du service d'audit interne appropriés ont été mis en place (recommandation 7).

Concernant la révision du profil de la fonction de responsable d'audit interne, l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad) indique attendre les résultats du recours de l'Hospice général (HG) à la commission de réexamen en matière d'évaluation des fonctions (CREMEF) suite à l'évaluation de la fonction de responsable de l'audit interne par l'Office du personnel de l'État.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 129 Gouvernance de la fonction d'audit interne - Institution genevoise de maintien à domicile					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
129-R1	Assurer l'indépendance de la fonction d'audit interne.	Mineur	Président du Comité d'audit	Selon CÉ (initial 31.03.18)	Fermé
129-R2	Prévoir une séance à huis clos entre le Comité d'audit et le responsable de l'audit interne.	Mineur	Président du Comité d'audit	31.03.2018	Fermé
129-R3	Se positionner sur les activités de conseil.	Mineur	Président du Comité d'audit	31.03.2018	Fermé
129-R4	Revoir le positionnement et le profil de la fonction de responsable de l'audit interne.	Mineur	Président du Comité d'audit	31.12.2018 report 31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert
129-R5	Identifier les besoins de l'entité en matière de ressources et de compétences du service d'audit interne.	Mineur	Président du Comité d'audit	31.03.2018 report 31.12.2018	Fermé
129-R6	Garantir un accès aux informations nécessaires à la bonne exécution des travaux de l'audit interne.	Mineur	Président du Comité d'audit	31.03.2018	Fermé
129-R7	Mettre en place un suivi et un pilotage appropriés des activités du service d'audit interne.	Mineur	Président du Comité d'audit	30.06.2018 report 31.12.2018 report 31.12.2019	Fermé
129-R8	Implémenter un programme qualité.	Mineur	Président du Comité d'audit	30.06.2018	Fermé



N° 131 Audit de conformité relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Transports publics genevois

rapport publié le 22 décembre 2017

No 131 Gouvernance de la fonction d'audit interne - Transports publics genevois			
Recommandations proposées	11	Ouvert	1
		Fermé	10
		Refusé	-

Les onze recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2020, une seule recommandation demeure ouverte et aucune nouvelle recommandation n'a été fermée au cours de la période sous revue.

La recommandation en cours de mise en œuvre concerne la révision du positionnement et le profil de la fonction de responsable de l'audit interne des Transports publics genevois (TPG).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 131 Gouvernance de la fonction d'audit interne - Transports publics genevois					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
131-R1	Ancrer les compétences clés des membres du Comité d'audit.	Mineur	CAuFin	31.03.2018 report 30.09.2018	Fermé
131-R2	Définir les conditions et les modalités de récusation des membres du Comité d'audit.	Mineur	CAuFin	31.03.2018 report 30.09.2018	Fermé
131-R3	Assurer l'indépendance de la fonction d'audit interne.	Mineur	CAuFin	30.06.2018 report 30.09.2018	Fermé
131-R4	Prévoir une séance à huis clos entre le Comité d'audit et le responsable de l'audit interne.	Mineur	CAuFin	31.03.2018 report 30.09.2018	Fermé
131-R5	Se positionner sur les activités de conseil.	Modéré	CAuFin	31.03.2018 report 30.09.2018	Fermé
131-R6	Revoir le positionnement et le profil de la fonction de responsable de l'audit interne.	Modéré	CAuFin	30.06.2018 report 31.12.2019 report 31.12.2021	Ouvert
131-R7	Identifier les besoins de l'entité en matière de ressources et de compétences du service d'audit interne.	Mineur	CAuFin	30.06.2018 report selon mise en œuvre de la recomb. n° 6	Fermé
131-R8	Garantir un accès aux informations nécessaires à la bonne exécution des travaux de l'audit interne.	Modéré	CAuFin	30.06.2018 report 31.08.2018	Fermé
131-R9	Revoir le processus d'établissement du plan d'audit annuel et préciser le périmètre d'intervention.	Mineur	CAuFin/AI/CA	31.03.2018 report 31.08.2018	Fermé
131-R10	Revoir annuellement l'évaluation des risques.	Modéré	CAuFin/AI/Resp.risques	31.03.2018	Fermé
131-R11	Mettre en place un suivi et un pilotage appropriés des activités du service d'audit interne.	Modéré	CAuFin/AI/CA	31.03.2018	Fermé



N° 132 Audit de gestion et financier relatif à la gouvernance de la fonction d'audit interne - Université de Genève

rapport publié le 22 décembre 2017

No 132 Gouvernance de la fonction d'audit interne - Université de Genève			
Recommandations proposées	13	Ouvert	-
		Fermé	13
		Refusé	-

Les treize recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées et mises en œuvre au 30 juin 2020, dont quatre durant la période sous revue.

L'entrée en vigueur, en décembre 2019, du règlement sur l'indépendance de l'audit interne de l'Université a permis :

- d'ancrer les compétences clés des membres du Comité d'audit (recommandation 1). Le règlement prévoit que la majorité des membres du Comité dispose de connaissances avérées en matière financière, comptable ou de contrôle interne ;
- d'assurer l'indépendance de la fonction d'audit interne (recommandation 3). Le règlement indique que le service d'audit interne rapporte au Comité d'audit. Il est soumis au pouvoir hiérarchique du Comité.

Le processus d'établissement du plan d'audit annuel a été revu de manière appropriée (recommandation 10).

Le positionnement et le profil de la fonction de responsable de l'audit interne de l'Université ont été revus (recommandation 7). La fonction correspond désormais, après évaluation par l'office du personnel de l'État, à la classe 26, ce qui la situe dans le bas de la fourchette de classe de fonction pour les membres de la direction élargie de l'Université (26 à 28).

No 132 Gouvernance de la fonction d'audit interne - Université de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
132-R1	Ancrer les compétences clés des membres du Comité d'audit.	Mineur	Comité d'audit/ Conseil d'État	31.03.2018 report 25.09.2019	Fermé
132-R2	Définir les conditions et les modalités de récusation des membres du Comité d'audit.	Modéré	Comité d'audit	31.03.2018	Fermé
132-R3	Assurer l'indépendance de la fonction d'audit interne.	Significatif	Comité d'audit/ SEF/ Conseil d'État	31.03.2018 report 25.09.2019	Fermé
132-R4	Prévoir une séance à huis clos entre le Comité d'audit et le responsable de l'audit interne.	Mineur	Comité d'audit	31.03.2018	Fermé
132-R5	Se positionner sur les activités de conseil.	Modéré	Comité d'audit	31.03.2018	Fermé
132-R6	S'assurer que le périmètre réel d'audit couvre l'ensemble des risques clés et activités de l'entité.	Significatif	Comité d'audit	30.06.2018	Fermé
132-R7	Revoir le positionnement et le profil de la fonction de responsable de l'audit interne.	Modéré	Comité d'audit/ SEF	31.03.2018 report 31.12.2020	Fermé
132-R8	Identifier les besoins de l'entité en matière de ressources et de compétences du service d'audit interne.	Significatif	Comité d'audit	30.06.2018 report 03.10.2018	Fermé
132-R9	Garantir un accès aux informations nécessaires à la bonne exécution des travaux de l'audit interne.	Modéré	Comité d'audit	31.03.2018	Fermé
132-R10	Revoir le processus d'établissement du plan d'audit annuel et préciser le périmètre d'intervention.	Modéré	Comité d'audit	30.06.2018 report 03.10.2018 report 30.09.2019	Fermé
132-R11	Revoir annuellement l'évaluation des risques.	Significatif	Comité d'audit	30.06.2018 report 03.10.2018 report 25.09.2018	Fermé
132-R12	Mettre en place un suivi et un pilotage appropriés des activités du service d'audit interne.	Mineur	Comité d'audit	31.12.2018	Fermé
132-R13	Implémenter un programme qualité.	Mineur	Comité d'audit	31.12.2018	Fermé



N° 133 Audit de légalité et gestion de la **gouvernance de la Bibliothèque de Genève - Ville de Genève**

rapport publié le 26 janvier 2018

No 133 Gouvernance de la Bibliothèque de Genève - Ville de Genève			
Recommandations proposées	21	Ouvert	6
		Fermé	15
		Refusé	-

Les 21 recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2020, 15 recommandations ont été mises en œuvre, dont cinq durant la période sous revue.

Un document fondateur, « *texte de mission* », a été établi (recommandation 1) selon une démarche participative impliquant les collaborateurs/-trices de la Bibliothèque de Genève (BGE). Dans la continuité du texte de mission, un plan stratégique a été défini par le directeur avec les cadres de la BGE (recommandation 2). Il comprend 4 axes se déclinant en 29 objectifs :

- évaluer et refonder la relation aux publics sur sites et dans l'espace numérique ;
- renforcer les réseaux et partenariats ;
- poursuivre les réformes organisationnelles pour une bonne gouvernance ;
- ainsi qu'œuvrer pour le patrimoine et innover.

La BGE a par ailleurs mis en place une « méthodologie » de gestion de projet et élaboré une politique de formation continue appropriée (recommandations 11 et 16). Enfin, le département a renforcé ses contrôles de deuxième niveau (recommandation 20).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020 ou pour lesquelles un report de délai a été demandé, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.



No 133 Gouvernance de la Bibliothèque de Genève – Ville de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
133-R1	Établir un document fondateur synthétique de la BGE.	Significatif	DCS/BGE	31.12.2019 report 30.06.2021	Fermé
133-R2	Établir un plan stratégique au niveau de la BGE.	Significatif	BGE	31.12.2018 report 30.06.2020	Fermé
133-R3	Finaliser l'établissement / la validation des politiques clés de la BGE.	Significatif	BGE/DCS	31.12.2018 report 31.12.2020	Ouvert
133-R4	Établir des objectifs, des indicateurs et des valeurs cibles.	Modéré	BGE	31.12.2018 report 31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert
133-R5	Réduire le temps consacré au catalogage.	Modéré	BGE	31.12.2018 report 31.12.2020 report 31.12.2021	Ouvert
133-R6	Concentrer les activités du directeur sur la gestion de la BGE.	Significatif	BGE	26.01.2018	Fermé
133-R7	Réaliser une analyse formalisée des possibilités de réaménagement des locaux actuels de la BGE.	Modéré	BGE/DCS	30.06.2021	Fermé
133-R8	Élaborer une politique de formation des usagers.	Modéré	BGE	31.12.2018 report 31.12.2019 report 31.12.2021	Ouvert
133-R9	Réaliser une analyse formalisée des besoins en ressources humaines.	Significatif	BGE	30.06.2021	Ouvert
133-R10	Revoir le rattachement de la fonction de « collaborateur de support scientifique » et de la loge.	Mineur	BGE	30.06.2018 report 31.12.2019	Fermé

No 133 Gouvernance de la Bibliothèque de Genève – Ville de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
133-R11	Mettre en place une gestion de projet rigoureuse.	Significatif	BGE	30.06.2018 report 31.12.2018 report 30.06.2020	Fermé
133-R12	Décrire les risques et les contrôles et mettre en œuvre les contrôles clés.	Significatif	BGE	31.12.2018 report 31.12.2020	Ouvert
133-R13	Identifier les marchés publics devant faire l'objet de procédures ouvertes ou sélectives puis procéder aux appels d'offres.	Modéré	BGE/DCS	31.12.2018	Fermé
133-R14	Améliorer la planification.	Modéré	BGE	31.12.2018	Fermé
133-R15	Minimiser la nécessité de recourir à des corrections manuelles.	Significatif	BGE	30.06.2018 report Printemps 2019	Fermé
133-R16	Établir la politique de formation continue.	Modéré	BGE	31.12.2018 report 31.12.2019	Fermé
133-R17	Finaliser les cahiers des charges et les entretiens périodiques.	Significatif	BGE	30.06.2018 report 31.12.2018	Fermé
133-R18	Instaurer une stratégie proactive de gestion du changement et revoir les modes de communication.	Majeur	BGE	30.06.2018 report 31.12.2018	Fermé
133-R19	Mettre en place les mesures visant à restaurer un climat de travail satisfaisant.	Majeur	BGE	26.01.2018 report 31.12.2018	Fermé
133-R20	Renforcer les vérifications de deuxième niveau.	Significatif	DCS	31.12.2018	Fermé
133-R21	Veiller au rétablissement d'un climat de travail approprié.	Significatif	DCS	30.06.2018 report 31.12.2018	Fermé



N° 134 Audit de gestion relatif aux immeubles avec encadrement pour personnes âgées – État de Genève

rapport publié le 8 février 2018

No 134 Immeubles avec encadrement pour personnes âgées – État de Genève			
Recommandations proposées	18	Ouvert	5
		Fermé	9
		Refusé	4

Sur les dix-huit recommandations émises par la Cour des comptes, quatorze ont été acceptées et quatre rejetées par l'audité.

Au 30 juin 2020, neuf recommandations ont été mises en œuvre, dont quatre durant la période sous revue.

Les nouvelles actions suivantes ont notamment été menées :

- le rapport de planification sanitaire 2020-2023 a été publié en novembre 2019. Il fait état du nombre de logements restant à construire d'ici 2023 pour couvrir les besoins de la population (272 logements, soit cinq immeubles avec encadrement pour personnes âgées - IEPA). La Cour des comptes constate que le rapport distingue bien l'objectif stratégique du Conseil d'État de l'évolution démographique tel que formulé à la recommandation 8. La Cour des comptes regrette cependant que les besoins par zone géographique et par densité de population n'aient pas été pris en compte dans cette nouvelle planification (recommandation 4). Toutefois, pour des raisons de coûts/bénéfice, elle renonce à demander au département de compléter ses analyses.
- l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad) a mis en place des indicateurs pour suivre l'activité déployée dans les IEPA. Ces indicateurs sont transmis à la Direction générale de la santé (DGS). Ils sont principalement basés sur la facturation des prestations fournies (heures de soins aigus, heures d'aides pratiques, etc.) et non pas sur la participation des locataires aux différentes activités dans les IEPA (repas communautaire, animation, etc.). Ces dernières données ne sont pas automatisées et sont difficiles à collecter (recommandation 15).

- l'État et l'imad ont signé un nouveau contrat de prestations pour la période 2020-2023. Le contrat intègre des objectifs spécifiques liés à la gestion d'IEPA, tels que viser le respect du standard IEPA pour tous les immeubles exploités ou encore développer des collaborations avec les EMS et les autres acteurs de proximité (recommandation 17).

L'implémentation de plusieurs recommandations (recommandations 2, 5, 11, 14 et 16) a été reportée à fin 2020 ou fin 2021 en raison, d'une part de la priorité donnée par la DGS et par l'imad à la gestion de la crise sanitaire et d'autre part, par le report de l'examen par le Grand Conseil du projet de loi sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile (LORSDom, PL 12263) à la rentrée 2020.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.



No 134 Immeuble avec encadrement pour personnes âgées - État de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
134-R1	Clarifier le concept d'IEPA.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R2	Déterminer précisément les modes de financement de l'exploitation d'un IEPA.	Modéré	Directeur général de la santé	31.12.2018 report 30.06.2021	Ouvert
134-R3	Améliorer la communication autour du concept d'IEPA.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R4	Effectuer une analyse des besoins en logement IEPA.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2019	Fermé
134-R5	Effectuer un recensement des données relatives aux locataires actuels.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2019 report 30.06.2021	Ouvert
134-R6	Effectuer une analyse de l'offre existante en logements à destination des personnes âgées.				Refusé
134-R7	Établir une planification des IEPA à long terme.				Refusé
134-R8	Améliorer la présentation des résultats de la planification.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2019	Fermé
134-R9	Clarifier les rôles et les responsabilités.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé

No 134 Immeuble avec encadrement pour personnes âgées - État de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
134-R10	Finaliser et valider formellement le cadre de référence.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R11	Uniformiser les pratiques.	Modéré	Imad Directeur IEPA	31.12.2020 report 30.06.2021	Ouvert
134-R12	Revoir le processus d'évaluation des demandeurs.				Refusé
134-R13	Rédiger une procédure d'octroi des dérogations.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2018	Fermé
134-R14	Revoir le RSDom.	Modéré	Directeur général de la santé	31.12.2019 report 31.03.2021	Ouvert
134-R15	Mettre en place un système d'information et de reporting adapté.	Modéré	Imad Directeur IEPA	30.06.2019 report 31.12.2019	Fermé
134-R16	Mettre en place un monitoring de la demande.	Modéré	Directeur général de la santé	31.12.2019 report 30.06.2021	Ouvert
134-R17	Affiner le suivi des prestations de l'exploitant.	Modéré	Directeur général de la santé	31.12.2019	Fermé
134-R18	Mettre en place des contrôles sur le respect du cadre de référence.				Refusé



N° 135 Audit de gestion relatif à la conduite du projet de réorganisation de l'Office des poursuites

rapport publié le 27 février 2018

No 135 Conduite du projet de réorganisation de l'Office des poursuites			
Recommandations proposées	2	Ouvert	-
		Fermé	2
		Refusé	-

Les deux recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées. Ces recommandations s'adressaient au préposé de l'office des poursuites (OP) et elles devaient être mises en place rapidement pour lui être utiles.

Or, depuis l'émission du rapport de la Cour des comptes en février 2018, de profondes modifications sont intervenues dans l'organisation et l'environnement de l'OP.

En effet, à l'issue des consultations entreprises par le département des finances auprès des cadres et collaborateurs/-trices de l'OP, les directions de l'office des poursuites et de l'office des faillites ont été placées sous la direction unique du préposé de l'office des faillites. En outre, la direction de l'OP a été renforcée par l'adjonction d'un directeur adjoint et d'une adjointe de direction. Afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de l'OP, la direction travaille sur plusieurs axes : l'organisation, la formation, les locaux, le logiciel OPUS et la qualité de vie au travail.

En raison de cette restructuration, les recommandations d'abord mises en attente (situation au 30 juin 2019) sont devenues non pertinentes (situation au 30 juin 2020). La Cour des comptes en prend acte et considère qu'elles passent en statut « Fermé ».

No 135 Conduite du projet de réorganisation de l'Office des poursuites					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
135-R1	Nommer un chef de projet.	Significatif	Département et préposé	01.09.2018 31.12.2018 report 30.06.2020	Fermé
135-R2	Préparer un plan d'action afin de réaliser les objectifs et sous-objectifs proposés.	Modéré	Département et préposé	31.05.2018 31.03.2019 report 30.06.2020	Fermé



N° 136 Audit de gestion et de conformité relatif aux requérants mineurs non accompagnés (RMNA)

rapport publié le 27 février 2018

No 136 Requirants mineurs non accompagnés (RMNA)			
Recommandations proposées	12	Ouvert	3
		Fermé	8
		Refusé	1

Sur les douze recommandations émises par la Cour des comptes, onze ont été acceptées et une a été rejetée.

Au 30 juin 2020, huit recommandations ont été mises en œuvre, dont une durant la période sous revue. Les trois dernières recommandations étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance entre le 30 septembre 2020 et le 31 décembre 2020.

La nouvelle recommandation mise en œuvre au 30 juin 2020 concerne la procédure d'autorisation des lieux de placement des RMNA (recommandation 9). Une annexe spécifique à la directive autorisation et surveillance des institutions d'accueil précise les conditions d'autorisation et de surveillance spécifiques pour les lieux accueillant des RMNA. En outre, la directive concernant les familles d'accueil avec hébergement a été validée et couvre tous les types d'accueil familial avec hébergement. Ces éléments seront développés et mis à jour en fonction de la réalisation de la recommandation 2.

Les recommandations reportées concernent les mesures suivantes :

- **l'établissement de la politique générale de prise en charge des RMNA :**
Sur la base du rapport de la HETS, et sur proposition de la délégation du Conseil d'État à la migration, un plan d'action impliquant la coordination du DCS, du DIP et du DSES a été présenté au Conseil d'État au mois de mars 2020. Il se décline en trois volets :
 - o Hébergement et encadrement socio-éducatif (DCS) ;
 - o Formation et insertion professionnelle (DIP) ;
 - o Santé psychique (DSES).

Ce plan doit être décliné en une feuille de route dans laquelle seront définis les rôles et responsabilités des acteurs impliqués. Le plan devrait prévoir notamment que l'encadrement des RMNA jusqu'à 25 ans soit transféré de l'Hospice général à la Fondation officielle de la jeunesse (recommandation 1, nouveau délai au 31 décembre 2020).

- **la mise à jour des bases légales :**
Cette mise à jour est toujours en cours. Selon le planning du SGDIP, le règlement devrait entrer en vigueur fin septembre 2020 (recommandation 10).
- **la formalisation du dispositif de prise en charge des pathologies psychiques des RMNA :**
Cette formalisation est en cours. Le directeur général de la santé a été désigné pour assurer l'interface entre les structures de santé des HUG en charge des mineurs du domaine de l'asile et les autres partenaires concernés par l'encadrement, l'hébergement et la formation de cette population (recommandation 12, nouveau délai au 31 décembre 2020).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.



No 136 Requéants mineurs non accompagnés (RMNA)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
136-R1	Réaliser une analyse des besoins des RMNA.	Modéré	DIP (SG+DGOEJ)	31.12.2018	Fermé
136-R2	Définir la politique générale de prise en charge des RMNA.	Modéré	DIP (SG+DGOEJ) - DEAS Directeurs généraux de l'action sociale (DGAS) et de l'OEJ	31.12.2018 report 31.03.2019 report 31.03.2020 report 31.12.2020	Ouvert
136-R3	Définir et formaliser les modalités de couverture du rôle parental pour les RMNA.	Modéré	DIP (DGOEJ)	31.12.2018	Fermé
136-R4	Définir le pilotage et le suivi des dossiers RMNA par le représentant légal.	Mineur	DIP (SPMI)	31.12.2018	Fermé
136-R5	Clarifier les modalités financières actuelles de prise en charge des RMNA.	Mineur Modéré	DIP (SPMi) - HG HG : Direction AMIG	31.12.2018	Fermé
136-R6	Revoir les modalités de versement des prestations d'entretien aux RMNA.	Mineur Significatif	DIP (SPMi) - HG HG : Direction AMIG	31.12.2018	Fermé

No 136 Requéants mineurs non accompagnés (RMNA)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
136-R7	Chercher de nouvelles familles d'accueil publiques.	Modéré	DIP (DGOEJ)	31.03.2019	Fermé
136-R8	Poursuivre, à court terme, les adaptations engagées au sein du centre de l'Étoile.	Significatif	Direction AMIG	31.07.2018 report 30.06.2019	Fermé
136-R9	Revoir la procédure d'autorisation des lieux de placement des RMNA.	Modéré	DIP (SASLP)	1 année après la réalisation de la recomb. n° 2	Fermé
136-R10	Mettre à jour les bases légales suite à la modification de l'OPE.	Modéré	DIP (DGOEJDAJ)	31.12.2018 report 31.03.2020 report 30.09.2020	Ouvert
136-R11	Développer un système de monitoring du parcours scolaire des RMNA.				Refusé
136-R12	Préciser et formaliser le dispositif de prise en charge des pathologies psychiques des RMNA.	Modéré	Directeur général de l'action sociale (DGAS)	31.12.2018 report 31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert



N° 137 Audit de gestion et de conformité relatif à la gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)

rapport publié le 27 mars 2018

No 137 Gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)			
Recommandations proposées	12	Ouvert	7
		Fermé	5
		Refusé	-

Les douze recommandations de la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2020, cinq recommandations ont été mises en œuvre, toutes durant la période sous revue.

Les mesures suivantes ont notamment été prises :

- mise en place d'une commission de surveillance du système de contrôle interne et d'une enquête de satisfaction anonymisée auprès des collaborateurs/-trices (recommandation 2) ;
- réorganisation du comité de direction, passant de onze à six membres et définition des rôles respectifs dans un cahier des charges (recommandation 3) ;
- mise en place d'un tableau synoptique mentionnant les rôles de chaque acteur de la gouvernance de l'IFAGE (recommandation 4) ;
- mise en place de déclarations « d'impartialité et d'indépendance » et de « liens d'intérêts » devant être signées par les membres du Conseil de fondation, de la direction et des responsables de formations (recommandation 10) ;
- réglementation de l'acceptation de cadeaux offerts par des tiers (recommandation 12).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.



No 137 Gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
137-R1	Revoir l'organisation du Conseil de fondation et de son Bureau.	Significatif	CF, BCF	30.06.2019 report 31.12.2019 report 31.12.20	Ouvert
137-R2	Se donner les moyens d'effectuer une surveillance appropriée des activités de la Fondation.	Significatif	CF, BCF	31.12.2018 report 31.03.2020	Fermé
137-R3	Reconsidérer l'organisation et le fonctionnement du CODIR.	Significatif	BCF, DG	30.06.2019 report 31.12.2019	Fermé
137-R4	Clarifier les rôles et responsabilités des différents acteurs et compléter la documentation interne en matière de gouvernance.	Significatif	BCF, DG	30.06.2019 report 31.03.2020	Fermé
137-R5	Revoir de manière globale la stratégie de l'IFAGE.	Significatif	CF, BCF, DG	30.06.2019 report 31.12.2019 report 29.10.2020	Ouvert
137-R6	Définir des indicateurs pertinents, préciser leurs modalités de calcul et leur reporting.	Modéré	BCF, Codir	30.06.2019 report 31.12.2019 report 29.10.2020	Ouvert
137-R7	Mettre en place une transmission d'informations judicieuses au Bureau et au Conseil.	Significatif	Codir	30.06.2019 report 31.12.2019 report 30.06.2021	Ouvert

No 137 Gouvernance de la Fondation pour la formation des adultes (IFAGE)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
137-R8	Sensibiliser tous les collaborateurs au « système de gestion » et s'assurer de sa bonne mise en œuvre.	Modéré	Codir	30.06.2019 report 30.06.2020 report 30.06.2021	Ouvert
137-R9	Revoir la documentation de l'IFAGE concernant ses activités clés.	Modéré	Codir	30.06.2019 report 30.06.2020 report 30.06.2021	Ouvert
137-R10	Réglementer la gestion des conflits d'intérêts.	Majeur	CF, BCF, DG, Codir	30.06.2018 report 31.12.2018 report 31.12.2019	Fermé
137-R11	Gérer les potentiels conflits d'intérêts et potentiels rapports contractuels défavorables.	Majeur	CF, BCF, DG, Codir	30.06.2018 report 31.12.2018 report 31.12.2019 report 30.06.2021	Ouvert
137-R12	Établir une directive relative aux avantages et cadeaux reçus de la part de tiers.	Modéré	CF, BCF, Codir	30.06.2018 report 31.12.2018 report 31.12.2019	Fermé



N° 139 Évaluation du **dispositif d'octroi des bourses et prêts d'études**

rapport publié le 8 mai 2018

No 139 Dispositif d'octroi des bourses et prêts d'études			
Recommandations proposées	7	Ouvert	7
		Fermé	-
		Refusé	-

La Cour des comptes a émis sept recommandations qui ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2020, aucune recommandation n'était mise en œuvre.

Plusieurs actions ont déjà été entreprises par le département de la cohésion sociale et, selon ce dernier, certaines sont à bout touchant (recommandations 1, 2, 4, 5, 6). D'autres dépendent de projets informatiques dont les échéances ont été modifiées (recommandations 3 et 7). Le département a ainsi sollicité des délais supplémentaires pour la mise en œuvre des recommandations.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 139 Dispositif d'octroi des bourses et prêts d'études					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
139-R1	Revoir le mode de calcul de manière à limiter les effets d'aubaine.	nd	DIP	30.06.2020 report 31.12.2020	Ouvert
139-R2	Préciser le cadre de manière à traiter équitablement les situations complexes.	nd	DIP	30.06.2020 report 31.12.2020	Ouvert
139-R3	Préciser la faisabilité d'une digitalisation du processus de demande.	nd	DIP	30.06.2020 report 31.12.2021	Ouvert
139-R4	Mieux tenir compte des parcours de formation atypiques.	nd	DIP	30.06.2020 report 31.12.2020	Ouvert
139-R5	Apporter un soutien plus affirmé aux personnes en reconversion.	nd	DIP	30.06.2020 report 31.12.2020	Ouvert
139-R6	Disposer d'une alternative au recours à l'aide sociale des jeunes adultes en rupture de formation.	nd	DGAS	31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert
139-R7	Affiner le fonctionnement de la hiérarchie des prestations.	nd	CCRDU	31.12.2019 report 30.06.2021	Ouvert



N° 140 Audit de conformité et de gestion du **secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)**

rapport publié le 16 octobre 2018

No 140 Secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)			
Recommandations proposées	6	Ouvert	6
		Fermé	-
		Refusé	-

La Cour des comptes a émis six recommandations qui ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2020, aucune recommandation n'était mise en œuvre et des reports de délais ont été sollicités pour toutes les recommandations. Ces reports se justifient par l'arrivée d'un nouveau directeur, en août 2019, après une période transitoire (direction ad interim) résultant du départ rapide de l'ancien directeur en novembre 2018.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 140 Secteur juridique du service de police du commerce et de la lutte contre le travail au noir (PCTN)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
140-R1	Mettre en œuvre un plan d'action approprié pour les rapports d'infractions reçus avant 2018.	Modéré	PCTN	31.01.2019 report 30.09.2019 report 31.08.2020	Ouvert
140-R2	Revoir la calculatrice des sanctions et les fichiers de suivi des dossiers.	Modéré	PCTN + SOSI	31.12.2018 report 31.03.2020 report 31.07.2020	Ouvert
140-R3	Mener une réflexion stratégique à moyen terme portant sur les objectifs de la PCTN dans son ensemble.	Significatif	DG OCIRT	30.09.2019 report 31.03.2020 report 31.12.2021	Ouvert
140-R4	Établir des objectifs, indicateurs et valeurs cibles clairs.	Modéré	PCTN	31.03.2019 report 31.03.2020 report 31.12.2020	Ouvert
140-R5	Revoir le projet informatique SIC.	Modéré	COPIL projet SIC	30.09.2019 report 31.03.2020 report 31.12.2022	Ouvert
140-R6	Effectuer une réflexion globale approfondie.	Modéré	SG DSE	31.03.2020 report 30.06.2020 report 31.12.2021	Ouvert



N° 141 Audit de légalité et de gestion relatif à la gouvernance et gestion des lignes transfrontalières de tramway

rapport publié le 19 octobre 2018

No 141 Gouvernance et gestion des lignes transfrontalières de tramway			
Recommandations proposées	10	Ouvert	3
		Fermé	7
		Refusé	-

Les dix recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2020, sept recommandations ont été mises en œuvre, dont trois durant la période sous revue. Deux des trois recommandations encore ouvertes étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance entre le 31 décembre 2020 et le 31 mars 2021.

Les trois recommandations mises en œuvre au 30 juin 2020 concernent les mesures suivantes :

- le responsable du projet d'agglomération participe désormais aux comités de pilotage des projets majeurs. L'équipe du Grand Genève est partie prenante des discussions concernant les projets majeurs à venir (recommandation 2a) ;
- le rôle des chefs de projet métiers du projet d'agglomération sur la participation et le suivi des mesures a été clarifié dans le cadre du manuel de programme et de sa mise en œuvre (recommandation 2b) ;
- le manuel de programme définit la responsabilité et le pilotage des mesures du projet d'agglomération. La plateforme interdépartementale (PFI) s'est saisie de la supervision des projets transversaux, dont les projets majeurs (recommandation 2c) ;
- une nouvelle application de suivi de la documentation a été mise en œuvre. L'utilisation systématique de cette application est désormais incluse dans les contrats avec les mandataires (recommandation 6) ;
- la modification de la LRTP (H 1 50) a été approuvée par le Grand Conseil en date du 26 juin 2020. Cette modification de loi inclut la suppression de la limite annuelle d'investissement fixée à 70 MF et permet un découpage plus fin des investissements par objet. Le financement des

lignes de tramway a été revu afin de couvrir la réalisation des projets acceptés (recommandation 8).

Les recommandations reportées concernent :

- la validation du manuel de programme du projet d'agglomération suite à sa mise à jour. Cette dernière vise notamment à intégrer l'identification des projets majeurs, établir l'identification des risques y afférents et définir un plan de communication (recommandation 1). Cette recommandation a été reportée au 31 mars 2021, en lien avec l'incertitude du département présidentiel (liée à la votation du 27 septembre 2020) et donc du rattachement de l'équipe du projet d'agglomération du Grand Genève ;
- la mise à jour de la méthodologie de gestion de projet des transports collectifs qui est en cours. Un travail de consolidation, qui devait s'effectuer au printemps, n'a pu débuter du fait de la crise sanitaire. Les personnes en charge de celui-ci devront notamment analyser la méthodologie de pilotage des procédures d'appel d'offres pour le choix du mandataire et en tenir compte dans le manuel projet. La mise en œuvre de cette recommandation a été reportée au 31 décembre 2020 (recommandation 5).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.



No 141 Gouvernance et gestion des lignes transfrontalières de tramway					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
141-R1a	Définir et identifier les projets « majeurs » du programme d'agglomération.	Modéré	SAEF/Projet d'aggl.	30.06.2019 report 31.12.2019 report 31.03.2021	Ouvert
141-R1b	Définir un modèle de fiche de risques « projet majeur ».	Modéré	SAEF/Projet d'aggl.	30.06.2019 report 31.12.2019 report 31.03.2021	Ouvert
141-R1c	Définir une structure de plan de communication pour « projet majeur ».	Modéré	SAEF/Projet d'aggl.	30.06.2019 report 31.12.2019 report 31.03.2021	Ouvert
141-R2a	Définir l'organisation de pilotage des projets majeurs et l'implication de l'équipe du projet d'agglomération.	Modéré	SAEF/Projet d'aggl. DI/DT (maîtres d'ouvrages)	30.06.2019 report 31.12.2019	Fermé
141-R2b	Revoir le rôle et les responsabilités des chefs de projet « Métier » de l'équipe du projet d'agglomération.	Mineur	SAEF/Projet d'aggl.	31.12.2019	Fermé
141-R2c	Définir une structure de pilotage coordonné pour les mesures du projet d'agglomération concernant plusieurs maîtres d'ouvrage.	Modéré	SAEF/Projet d'aggl.	30.06.2019 report 31.12.2019	Fermé
141-R3	« Redynamiser » les PACA comme support à l'élaboration du PA4 et au suivi des réalisations entreprises.	Mineur	SAEF/Projet d'aggl.	30.06.2020	Fermé
141-R4	Créer le document « Programme multimodal » à moyen terme.	Mineur	DGT	30.06.2020 report 30.06.2021	Ouvert
141-R5	Mettre à jour la méthodologie de gestion de projet de tramway.	Modéré	DGT/DTC	30.09.2019 report 31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert

No 141 Gouvernance et gestion des lignes transfrontalières de tramway					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
141-R6	Mettre en place un outil de suivi de la documentation des projets de tramway.	Mineur	DGT/DTC	30.09.2019 report 31.12.2019	Fermé
141-R7a	Revoir les priorités des mesures du projet d'agglomération à mettre en œuvre tant au niveau cantonal que de l'agglomération du Grand Genève (objectif : réalisation).	Significatif	SAEF/Projet d'aggl.	30.06.2019	Fermé
141-R7b	Adapter le plan décennal des investissements en fonction des décisions prises par la DELTA et le GLCT Grand Genève.	Modéré	Commission de présélection des invest.	En cours Permanent	Fermé
141-R8	Proposer une modification de la LRTP pour assurer le financement cantonal des lignes de tramway.	Mineur	DGT/DTC	30.09.2019 report 30.06.2020	Fermé
141-R9	Établir le plan de ressources en cohérence avec la planification des projets (dont la ligne de tramway Genève Saint-Julien-En-Genevois).	Significatif	PFI	30.06.2019	Fermé
141-R10	Adapter le processus de demande de cofinancement fédéral.	Significatif	SAEF/Projet d'aggl.	30.06.2021	Fermé



N° 142 Audit de légalité et de gestion concernant **les frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la direction (Ville de Genève)**
rapport publié le 1^{er} novembre 2018

No 142 Frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la direction de la Ville de Genève			
Recommandations proposées	11	Ouvert	-
		Fermé	11
		Refusé	-

Les onze recommandations émises par la Cour des comptes ont finalement été acceptées.

Au 30 juin 2020, onze recommandations ont été mises en œuvre, dont quatre durant la période sous revue.

Les mesures suivantes ont été prises :

- un règlement relatif aux frais professionnels applicable au Conseil administratif a été adopté et approuvé par l'AFC (recommandation 1) ;
- l'annexe 1 du règlement relatif aux frais professionnels des collaborateurs de la Ville de Genève a été modifiée et approuvée par l'AFC. Ladite annexe indique dorénavant ce que couvrent les allocations forfaitaires octroyées à des collaborateurs de la Ville de Genève (recommandation 2) ;
- les certificats de salaires des magistrats et des directeurs de département ont été mis en conformité (recommandation 6) ;
- le forfait pour les repas des collaborateurs, jusqu'alors à 35 F, a été réévalué à 40 F. Ce nouveau montant a été approuvé par l'AFC (recommandation 7).

Au 30 juin 2020, toutes les recommandations du rapport ont été mises en œuvre par la Ville de Genève.

No 142 Frais professionnels des membres du Conseil administratif et de la direction de la Ville de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
142-R1	Établir un règlement applicable au Conseil administratif en matière de définition et de prise en charge des frais professionnels.	Significatif	CA	12.11.2019	Fermé
142-R2	Compléter l'annexe 1 du règlement sur les remboursements de frais applicable aux collaborateurs de	nd	CA	03.10.2019	Fermé
142-R3	Clarifier les règles en matière de frais professionnels du directeur général.	Modéré	CA	nd	Fermé
142-R4	Simplifier le règlement sur les frais professionnels lors de déplacements officiels des conseillers administratifs.	Modéré	CA	nd	Fermé
142-R5	Comptabiliser les frais professionnels conformément au MCH2.	Modéré	CA	nd	Fermé
142-R6	Mettre rapidement en conformité les certificats de salaire.	nd	nd	31.12.2019	Fermé
142-R7	Réévaluer la pertinence du maintien du seuil de 35 F pour les frais de repas des collaborateurs.	Modéré	CA	03.10.2019	Fermé
142-R8	Simplifier et uniformiser les règles en matière de frais professionnels.	Significatif	CA	30.06.2019	Fermé
142-R9	Mettre en place un système fiable permettant de retracer aisément l'ensemble des frais professionnels des conseillers administratifs et des membres de la « direction ».	Significatif	CA	30.06.2019	Fermé
142-R10	Publier annuellement la rémunération des membres du Conseil administratif en y incluant les autres prestations perçues ainsi que le montant annuel des frais professionnels effectifs et forfaitaires.	nd	CA	nd	Fermé
142-R11	Établir un contrôle du bien-fondé des frais professionnels de la « direction » et des conseillers administratifs.	Significatif	CA	nd	Fermé



N° 143 Audit de gestion relatif à la gouvernance des ressources humaines de l'ÉMS de la Maison de Vessy

rapport publié le 14 décembre 2018

No 143 Gouvernance des ressources humaines de l'ÉMS de la Maison de Vessy			
Recommandations proposées	8	Ouvert	4
		Fermé	4
		Refusé	-

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 30 juin 2020, quatre recommandations ont été mises en œuvre, dont trois durant la période sous revue.

Les mesures suivantes ont notamment été prises par l'ÉMS de la Maison de Vessy (recommandations 2, 3 et 4) :

- engagement d'un directeur des ressources humaines (RH) ;
- analyse des besoins du service RH ;
- engagement d'une gestionnaire salaires ;
- validation du projet institutionnel qui inclut les aspects principaux de la politique RH ;
- revue du règlement du Conseil d'administration (CA) et du règlement des signatures ;
- répartition des tâches au sein du service RH ;
- définition des rôles et responsabilités des collaborateurs/-trices du service.

La direction de l'ÉMS de la Maison de Vessy a entrepris de renforcer les compétences au sein du service RH. Cependant, il s'agit d'un long processus lequel va encore nécessiter du temps avant de pouvoir être achevé.

Les recommandations échues qui ont fait l'objet d'un report concernent la formalisation et la mise en place d'un système de contrôle interne, ainsi que le renforcement de l'environnement de contrôle du service RH. Ce report est notamment dû au fait que l'engagement du directeur des ressources

humaines n'est survenu qu'en août 2019 conduisant à ce que le respect des délais ne soit matériellement pas possible.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 143 Gouvernance des ressources humaines de l'ÉMS de la Maison de Vessy					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
143-R1	S'assurer que les rôles et les responsabilités des différentes instances seront définis et respectés.	Significatif	CA + Bureau du CA	30.04.2019	Fermé
143-R2	Renforcer rapidement le service des ressources humaines.	Majeur	DG	30.06.2019 report 01.01.2020	Fermé
143-R3	Se prononcer rapidement sur la pertinence du « Projet institutionnel » de l'ÉMS de la Maison de Vessy, puis mettre en place un plan d'action.	Significatif	CA DG	30.04.2019 30.06.2019 report 01.01.2020	Fermé
143-R4	Revoir l'organisation, le fonctionnement et la répartition des tâches du service des ressources humaines.	Significatif	DRH DG/DRH	30.10.2019 report 31.12.2019	Fermé
143-R5	Formaliser et mettre en place un système de contrôle interne (SCI), puis diffuser les documents aux collaborateurs.	Significatif	DRH	30.10.2019 31.01.2020 report 31.03.2021	Ouvert
143-R6	Renforcer l'environnement de contrôle de la gestion courante des processus liés aux RH.	Significatif	DRH	31.12.2019 report 31.03.2021	Ouvert
143-R7	Définir des indicateurs clés en matière de pilotage des ressources humaines.	Significatif	DRH	31.12.2019 30.09.2020 report 31.12.2020	Ouvert
143-R8	Définir les projets importants dans les ressources humaines.	Significatif	DRH	31.12.2019 30.09.2020 report 31.12.2020	Ouvert



N° 144 Audit de légalité et de gestion relatif à la tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)

rapport publié le 14 décembre 2018

No 144 Tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)			
Recommandations proposées	9	Ouvert	7
		Fermé	2
		Refusé	-

Les neuf recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2020, deux recommandations ont été mises en œuvre, dont une durant la période sous revue. Les sept recommandations encore ouvertes étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2020.

La recommandation mise en œuvre au 30 juin 2020 concerne la décision de soumettre l'entité CADIOM SA à la réglementation sur la passation des marchés publics. Cette décision a été entérinée par le Conseil d'administration le 14 octobre 2019. Les mandats concernant l'exploitation seront donc mis au concours au moment de leurs échéances. Il est à noter que le marché de génie civil et de conduites pour « Evaux Traille Loëx » avait fait l'objet d'un appel d'offres en procédure ouverte à la fin de l'année 2018 (recommandation 8).

Le retard dans la mise en œuvre des recommandations est dû aux négociations entre le Conseil d'administration de CADIOM SA et le département du territoire, en charge de l'office cantonal de l'énergie (OCEN). Ces négociations portent sur les recommandations 2, 3, 4, 6, 7 et 9.

La définition d'une politique de surveillance des énergies de réseau permettant d'encadrer la tarification client (recommandation 5) devrait être incluse dans un plan directeur des énergies de réseau, lequel constitue de fait une partie du plan directeur de l'énergie. Suite à la déclaration par le Conseil d'État sur l'urgence climatique et à la fixation de nouveaux objectifs (passage d'un objectif de - 40 % de gaz à effet de serre à l'horizon 2030, à un objectif de - 60 %), l'ensemble de cette documentation a dû être retravaillé. Le document

devrait être mis prochainement en consultation auprès des différentes parties prenantes en vue d'une adoption par le Conseil d'État à l'automne 2020.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.



No 144 Tarification du chauffage à distance par l'incinération des ordures ménagères (CADIOM)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
144-R1	Corriger les situations tarifaires erronées.	Mineur	Directeur de CADIOM SA	31.03.2019	Fermé
144-R2	Faire valider par le Conseil d'État les tarifs de vente de chaleur distribuée aux utilisateurs par CADIOM SA.	Mineur	OCEN	31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert
144-R3	Revoir le mode de tarification pour la fondation communale d'Aire-la-Ville.	Mineur	OCEN Directeur et administrateur délégué de CADIOM SA	30.06.2019 report 31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert
144-R4	Revoir la formule de calcul du prix de la chaleur fournie à l'utilisateur final.	Significatif Modéré	OCEN Conseil d'administration de CADIOM SA	30.06.2019 report 31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert
144-R5	Formaliser la politique d'encadrement des tarifs clients des énergies de réseau et les modalités de contrôle des entités sous concession.	Modéré	OCEN	31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert
144-R6	Proposer une modification de la convention entre l'État de Genève et CADIOM SA afin de changer les conditions de rémunération de l'État quant à l'utilisation du domaine public.	Modéré	OCEN	31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert
144-R7	Revoir les principes de versement d'une commission de commercialisation.	Modéré	OCEN Conseil d'administration de CADIOM SA	31.03.2019 report 31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert
144-R8	Statuer sur l'application des règles de marchés publics.	Mineur	Conseil d'administration de CADIOM SA	30.06.2019 report 30.06.2020	Fermé
144-R9	Définir une politique de versement de dividendes.	Mineur	Conseil d'administration de CADIOM SA	31.03.2019 report 31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert



N° 145 Audit de légalité et de gestion relatif au service de protection des adultes (SPAd)

rapport publié le 29 janvier 2019

No 145 Service de protection des adultes (SPAd)			
Recommandations proposées	13	Ouvert	13
		Fermé	-
		Refusé	-

Les treize recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2020, toutes les recommandations étaient en statut « Ouvert » et aucune n'était échue. Dès lors, la Cour des comptes n'a pas effectué de suivi approfondi.

La Cour des comptes a néanmoins pu voir que la situation du SPAd demeure préoccupante et mérite une attention particulière. En effet, la Cour des comptes constate avec satisfaction que depuis la publication du rapport, un important projet de service pour une réorganisation matricielle du SPAd a été mené et que cette nouvelle organisation devrait être déployée dès 2021. Toutefois, cette réorganisation dépendra de ressources supplémentaires qui ne sont pas garanties à ce jour. En effet, en avril 2020, 15 postes d'auxiliaires ont été octroyés au SPAd, ce qui devrait lui permettre de réduire le retard accumulé dans le traitement des mandats. Ces postes d'auxiliaires ne sont toutefois pas pérennes et seront de nouveau soumis au vote du Grand Conseil lors du projet de budget 2021. En parallèle, la charge de travail continue d'augmenter, puisque le nombre de mandats s'élevait à 3'502 au 31 décembre 2019, alors qu'il était à 3'284 l'année précédente.

No 145 Service de protection des adultes (SPAd)					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
145-R1	Redéfinir les modalités de désignation du curateur et adapter les moyens associés.	Significatif	DG OAIS	31.12.2020	Ouvert
145-R2	Renforcer le processus de demande de relève.	Modéré	Directrice SPAd	31.12.2020	Ouvert
145-R3	Revoir le découpage organisationnel par phase de traitement d'un dossier.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2021	Ouvert
145-R4	Revoir le rôle et la structure d'encadrement du service.	Majeur	Directrice SPAd	31.12.2021	Ouvert
145-R5	Adapter et redéfinir le rôle et les activités des fonctions support.	Modéré	Directrice SPAd	31.12.2021	Ouvert
145-R6	Redéfinir et améliorer les transmissions de données entre le TPAAE et le SPAd.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2022	Ouvert
145-R7	Simplifier la gestion administrative des dossiers.	Mineur	Directrice SPAd	31.12.2022	Ouvert
145-R8	Mettre à jour le système de contrôle interne (SCI).	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2021	Ouvert
145-R9	Mettre en place un système de fonds social pour les avances de trésorerie et pour le recours à des tiers pour certaines expertises.	Modéré	DG OAIS	31.12.2020	Ouvert
145-R10	Revoir les priorités de mise en œuvre des outils informatiques.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2022	Ouvert
145-R11	Mettre en place des indicateurs de pilotage de l'organisation en lien avec les objectifs du service.	Significatif	Directrice SPAd	31.12.2022	Ouvert
145-R12	Définir de manière précise et structurée l'accompagnement social devant être effectué pour une personne protégée.	Modéré	DG OAIS	31.12.2020	Ouvert
145-R13	Clarifier les domaines d'intervention de l'acte de nomination de la curatelle.	Modéré	Directrice SPAd	31.12.2020	Ouvert



N° 146 Audit de gestion et de conformité relatif à la gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy

rapport publié le 28 février 2019

No 146 Gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy			
Recommandations proposées	13	Ouvert	5
		Fermé	8
		Refusé	-

Les treize recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 30 juin 2020, huit recommandations ont été mises en œuvre, dont quatre durant la période sous revue.

Concernant ces dernières, les mesures suivantes ont été prises :

- l'administration communale a mis en place un processus de gestion des compétences en réalisant une analyse des besoins, par service, sur les années 2020 et 2021 (recommandation 2) ;
- la Ville de Lancy a signé une convention en 2019 avec le Service social inter-Entreprises afin d'offrir un soutien social extérieur à la Ville aux collaborateurs/-trices, cela en toute confidentialité. Les prestations offertes concernent principalement les domaines suivants : la famille, la gestion financière, le logement, les assurances sociales ou encore l'accompagnement des collaborateurs relativement à des problématiques professionnelles (recommandation 7) ;
- l'ensemble des cahiers des charges a été mis à jour (recommandation 9) ;
- un code de conduite a été établi et remis aux collaborateurs/-trices muni de leur signature. En outre, le Conseil administratif a édicté une politique de gestion des manquements qui définit les étapes, les outils et les responsabilités des intervenants au dispositif des manquements, depuis le signalement des comportements inadéquats jusqu'à leur résolution, en passant par leur prise en charge (recommandation 12).

Le dispositif des ressources humaines de la commune a été renforcé avec l'engagement d'un responsable des ressources humaines qui est entré en fonction en septembre 2020.

Trois recommandations ont fait l'objet d'un report d'échéance compris entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021. Le retard dans la mise en œuvre des recommandations est dû à l'importance des travaux à réaliser et à l'agenda des intervenants concernés (recommandations 3 et 8), mais aussi à la volonté des autorités d'attendre l'installation en septembre 2020 d'un responsable des ressources humaines.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.



No 146 Gestion des ressources humaines de la Ville de Lancy					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
146-R1	Compléter le cadre documentaire actuel.	Mineur	Conseil administratif	31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert
146-R2	Développer le processus de gestion des compétences.	Mineur	Chefs de service + SG + CA	Préparation budget 2020 en mai 2019	Fermé
146-R3	Définir des indicateurs clés en matière de pilotage des ressources humaines.	Mineur	SG + RH	31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert
146-R4	Analyser la pratique actuelle relative au document « Avis du collaborateur sur son environnement de travail ».	Mineur	SG + RH sauf dernier point	31.12.2019	Fermé
146-R5	Définir, en collaboration avec le responsable RH, les rôles et responsabilités des RH et des collaborateurs.	Mineur	CA + SG + RH	31.12.2020	Ouvert
146-R6	Évaluer la pertinence de créer un service des ressources humaines.	Mineur	CA	31.12.2020	Ouvert
146-R7	Mettre à disposition des collaborateurs un dispositif externe afin d'échanger librement sur des sujets sensibles.	Modéré	CA + SG	31.12.2019	Fermé
146-R8	Rédiger tous les descriptifs de fonction et réévaluer périodiquement le niveau des salaires.	Mineur	SG + RH	31.12.2019 report 31.12.2021	Ouvert
146-R9	S'assurer que l'ensemble des cahiers des charges soient à jour et vérifier leur concordance avec les descriptifs de fonctions prévus par la grille salariale.	Mineur	Chefs service + RH	30.04.2019 report 30.09.2019	Fermé
146-R10	Établir un mode opératoire décrivant les étapes clés du processus d'évaluation annuelle.	Mineur	SG + Chefs de service	31.12.2019	Fermé
146-R11	Formaliser la fixation de la rémunération des nouveaux collaborateurs.	Mineur	SG	31.12.2019	Fermé
146-R12	Définir les étapes clés, les intervenants et les documents nécessaires en matière de comportements inadéquats.	Significatif	SG	Au fur et à mesure des nécessités	Fermé
146-R13	S'assurer que les éléments clés des relations de travail soient formalisés et classés dans le dossier des collaborateurs.	Mineur	SG	De suite	Fermé



N° 147 Évaluation portant sur l'enseignement artistique délégué rapport publié le 6 juin 2019

No 147 Enseignement artistique délégué			
Recommandations proposées	19	Ouvert	15
		Fermé	4
		Refusé	-

La Cour des comptes a émis dix-neuf recommandations qui ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2020, quatre recommandations ont été mises en œuvre, toutes durant la période sous revue. Trois des quinze recommandations encore ouvertes étaient échues et ont fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2020.

Le service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC) a créé, en 2019, les journées découvertes arts (JDDA) en collaboration avec les écoles délégataires et l'école publique. Cette prestation est programmée à la fin de chaque année scolaire (les JDDA de 2020 ont dû être annulées en raison du COVID-19) et permet d'inclure les élèves des écoles primaires situées dans le réseau d'enseignement prioritaire (REP), ce qui était l'objectif de la recommandation 7.

Le SESAC a repris la coordination du dispositif sport-art-études (SAE) pour les élèves musiciens de l'enseignement du secondaire II. Le dispositif SAE a d'ailleurs fait l'objet de changements importants et permettra, dès la rentrée scolaire 2020-2021, à tous les élèves musiciens qui le souhaitent de bénéficier d'une prise en charge sur mesure. Ce faisant, la Cour des comptes estime que les recommandations 11 et 12 sont réalisées.

La quatrième recommandation mise en œuvre par le SESAC portait sur la nécessité de développer dans les contrats de prestations un objectif propre aux élèves de milieux socio-économiques défavorisés (recommandation 18). Cet objectif est dorénavant formalisé dans le rapport d'exécution du contrat de prestations de chaque école délégataire par l'ajout de deux indicateurs :

- « Nombre de prestations publiques hors auditions et examens publics en faveur d'une population socio-économiquement défavorisée » ;
- « Nombre d'actions réalisées en faveur d'un accès à la musique pour une population socio-économiquement défavorisée ».

Le premier indicateur fait l'objet d'une valeur cible annuelle pour chaque école.

Le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) s'est engagé dans une réforme du dispositif avec pour objectifs de décloisonner, assouplir le système et permettre ainsi une meilleure prise en compte des usagers et de leurs besoins. Une feuille de route, calquée sur les recommandations de la Cour des comptes, a été rédigée à cet effet et communiquée aux parties prenantes. Parmi les actions déjà entreprises par le SESAC, plusieurs sont à bout touchant. Le département a donc sollicité des délais supplémentaires pour la mise en œuvre des recommandations y relatives (recommandations 1, 5 et 17). La Cour des comptes relève néanmoins que les mesures portant sur la conduite et la coordination du dispositif font l'objet d'un blocage par les écoles délégataires, ce qui retarde la réalisation du processus de réforme dans lequel s'est engagé le DIP.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.



No 147 Enseignement artistique délégué					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
147-R1	Demander aux écoles délégataires de communiquer trimestriellement leur liste d'attente au DIP. Charger ce dernier de proposer une alternative en fonction des places disponibles dans le dispositif.	nd	SESAC	31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert
147-R2	Veiller à ce que l'offre globale comprenne des alternatives aux plans d'études qui reproduisent la logique incrémentale (paliers et examens) de l'enseignement scolaire.	nd	SESAC	01.01.2023	Ouvert
147-R3	Améliorer l'adéquation entre l'offre globale du dispositif et l'évolution et la diversité de la demande en procédant tous les quatre ans, et une année avant le renouvellement des contrats de prestations, à la conduite d'un sondage auprès d'un échantillon stratifié et représentatif des élèves de l'enseignement obligatoire genevois afin d'identifier la demande des élèves.	nd	SESAC, SEE	01.01.2022	Ouvert
147-R4	Prendre en compte l'évolution de la demande dans le processus d'accréditation et de subventionnement des écoles.	nd	SESAC	01.01.2023	Ouvert
147-R5	Demander aux écoles délégataires de communiquer au DIP, au début de chaque année scolaire (pour l'année écoulée) et pour chacune des disciplines dispensées par l'établissement : le nombre d'abandons, la durée de la formation suivie pour chaque abandon et la liste d'élèves inscrits. Formaliser les indicateurs dans le tableau statistique communiqué le 1er décembre de chaque année au DIP.	nd	SESAC, Dirfin	31.12.2019 report 31.12.2020	Ouvert
147-R6	Généraliser les enseignements de type orchestres en classe à l'école primaire.	nd	SESAC, SEE	01.09.2023	Ouvert
147-R7	Prioriser les prestations ponctuelles, qui répondent à l'objectif de démocratisation mentionné dans les contrats de prestations, au sein des écoles publiques faisant partie du REP.	nd	SESAC, SEE	01.09.2019	Fermé
147-R8	Charger le SESAC de coordonner l'ensemble des filières préprofessionnelles.	nd	SESAC	01.01.2021	Ouvert
147-R9	Internaliser les activités de la CEGM au sein du SESAC et modifier l'art. 106 al. 4 LIP et l'art. 11 RIP-106 en conséquence.	nd	SESAC	01.01.2021	Ouvert
147-R10	Mettre en place une procédure de validation des filières intensives et préprofessionnelles par le DIP, soit pour lui le SESAC.	nd	SESAC	01.01.2021	Ouvert

No 147 Enseignement artistique délégué					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
147-R11	Intégrer la gestion du dispositif SAE pour les musiciens au secondaire II dans les prérogatives du SESAC.	nd	SESAC	01.09.2020	Fermé
147-R12	Prendre des mesures pour assurer une continuité pour les élèves en filières intensives souhaitant bénéficier du dispositif SAE à leur entrée au cycle d'orientation.	nd	SESAC	01.09.2020	Fermé
147-R13	L'atteinte de l'objectif de démocratisation passe par la réalisation de projets de type « orchestres en classe » qui doivent être généralisés à l'école primaire (reprise de la recommandation 2.1).	nd	SESAC, SEE	01.09.2023	Ouvert
147-R14	L'atteinte de l'objectif de soutien aux jeunes « talents » doit être confiée à des écoles accréditées ayant démontré leur capacité à offrir des cursus professionnalisants de qualité dans les disciplines concernées par l'enseignement artistique délégué.	nd	SESAC	01.01.2023	Ouvert
147-R15	Pour permettre une plus grande flexibilité dans, à la fois, la répartition de la subvention en fonction des objectifs fixés et la prise en compte de la demande du public cible, les accréditations et les contrats de prestations doivent être dissociés.	nd	SESAC	01.01.2023	Ouvert
147-R16	Les contrats de prestations doivent être individualisés afin de prioriser la réalisation des objectifs légaux.	nd	SESAC	01.01.2023	Ouvert
147-R17	De manière générale, le DIP doit veiller à l'adéquation entre les objectifs des écoles, tels que fixés dans les contrats de prestations, et les prestations attendues.	nd	SESAC, Dirfin	31.08.2019 report 31.12.2020	Ouvert
147-R18	Dans les contrats de prestations, le DIP doit formuler un objectif qui soit en lien avec la prestation porter une attention particulière aux élèves de milieux socio-économiques défavorisés.	nd	SESAC, Dirfin	31.12.2019	Fermé
147-R19	Le DIP doit définir des indicateurs qui permettent de mesurer les objectifs fixés dans les contrats de prestations.	nd	SESAC, Dirfin	01.01.2023	Ouvert



N° 148 Audit de légalité et de gestion relatif **au dispositif de police de proximité**
rapport publié le 25 juin 2019

No 148 Dispositif de police de proximité			
Recommandations proposées	1	Ouvert	1
		Fermé	-
		Refusé	-

La recommandation émise par la Cour des comptes a été acceptée.

Des réflexions s'inscrivant dans la thématique plus globale de l'organisation de la police étaient en cours au 30 juin 2020.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 148 Dispositif de police de proximité					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
148-R1	Mettre en place une police de proximité unique.	Significatif	DSES	Fin de législature	Ouvert



N° 149 Audit de gestion et de conformité relatif aux ressources humaines de la Ville du Grand-Saconnex

rapport publié le 5 juillet 2019

No 149 Ressources humaines de la Ville du Grand-Saconnex			
Recommandations proposées	12	Ouvert	2
		Fermé	10
		Refusé	-

Les douze recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 30 juin 2020, dix recommandations ont été mises en œuvre, toutes durant la période sous revue.

Les recommandations ont été mises en œuvre de la manière suivante :

- à la demande de l'OCIRT, le Conseil administratif a confié, en automne 2019, un mandat à une entité publique afin d'effectuer « une expertise technique sur les risques psychosociaux au sein de l'administration communale ». Les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2020 (recommandation 1) ;
- une mission a été confiée en juillet 2019 à un mandataire pour « identifier les éventuels dysfonctionnements et recommander des actions d'amélioration au niveau des cadres » (recommandations 1, 2 et 3) ;
- en novembre 2019, une convention de collaboration a été signée avec un mandataire pour « permettre aux collaborateurs d'avoir accès à un soutien social extérieur à l'institution, en toute confidentialité » (recommandations 1 et 3) ;
- trois appels à candidatures ont été lancés en 2019 et 2020 pour reconstituer la Commission du personnel, sans succès. Le Conseil administratif a prévu de lancer un nouvel appel en automne 2020 (recommandation 4) ;
- des tableaux de bord avec des indicateurs RH sont désormais établis tous les trimestres et sont présentés au Conseil administratif. Des

améliorations sont prévues avec l'achat d'un logiciel dédié aux ressources humaines (recommandation 7) ;

- la répartition des rôles et responsabilités en matière de ressources humaines a été précisée entre le Conseil administratif in corpore, le membre en charge du dicastère, les cadres et les personnes en charge des ressources humaines (recommandation 8) ;
- un service des ressources humaines a été créé en mars 2020. Il est directement rattaché au Conseil administratif. Cette décision a été confirmée par le Conseil administratif entré en fonction en juin 2020 (recommandation 9) ;
- l'ensemble des cahiers des charges a été mis à jour (recommandation 10).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

La Cour des comptes relève avec satisfaction que la plupart des recommandations a été mise en place rapidement. Lorsque les études commandées par les autorités auront été achevées et que les éventuelles recommandations proposées auront été déployées, la Cour des comptes se réserve la possibilité, lors du prochain suivi, de procéder à des entretiens avec des cadres et des collaborateurs/-trices. Il s'agira de s'assurer que les mesures prises répondent non seulement aux dispositions légales et réglementaires, mais également aux besoins exprimés lors de l'audit par des collaborateurs/-trices.



No 149 Ressources humaines de la Ville du Grand-Saconnex					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
149-R1	Démontrer que le Conseil administratif est à l'écoute du personnel.	Significatif	CA	31.05.2020	Fermé
149-R2	S'assurer que les relations privées entre collaborateurs ne perturbent pas le bon fonctionnement des organes internes et des services.	Modéré	CA	31.12.2019	Fermé
149-R3	Mettre en place un dispositif de prévention des risques psychosociaux qui réponde aux attentes des	Modéré	CA	30.06.2020	Fermé
149-R4	Lancer un appel à candidatures pour reconstituer la Commission du personnel.	Mineur	CA	30.09.2019	Fermé
149-R5	Élaborer et formaliser le cadre documentaire relatif aux ressources humaines.	Modéré	CA	31.12.2020	Ouvert
149-R6	Mettre en place un processus de gestion des compétences.	Modéré	CA	31.12.2020	Ouvert
149-R7	Définir des indicateurs clés en matière de pilotage des ressources humaines.	Modéré	CA	30.09.2019	Fermé
149-R8	Définir les rôles et responsabilités des acteurs en matière de ressources humaines.	Modéré	CA	30.09.2019	Fermé
149-R9	Se pencher sur la pertinence de créer un service des ressources humaines.	Mineur	CA	30.09.2019	Fermé
149-R10	S'assurer que l'ensemble des cahiers des charges soient à jour et vérifier leur concordance avec les descriptifs de fonctions prévus par la grille salariale.	Significatif	SG/RRH	30.12.2019	Fermé
149-R11	Respecter les dispositions du statut du personnel lors de la fixation initiale de la rémunération des collaborateurs.	Mineur	CA	Immédiat	Fermé
149-R12	Prendre toutes les mesures pour obtenir les questionnaires en retour ou revoir la procédure.	Mineur	CA	30.09.2019	Fermé



N° 150 Audit de gestion relatif à la gouvernance de la commune de Vandœuvre

rapport publié le 15 octobre 2019

No 150 Gouvernance de la commune de Vandoeuvres			
Recommandations proposées	7	Ouvert	4
		Fermé	3
		Refusé	-

Les sept recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2020, trois recommandations ont été mises en œuvre, dont une durant la période sous revue.

Les mesures suivantes ont été prises :

- un responsable de l'administration a été désigné par le Conseil administratif. Présent comme responsable de projets lors de l'audit, il a été engagé comme secrétaire général ad interim jusqu'à l'arrivée du titulaire du poste qui sera choisi par le nouvel exécutif (recommandation 1) ;
- le Secrétaire général ad interim a adapté l'organisation administrative de la commune. Il a documenté cette nouvelle organisation avec notamment un nouvel organigramme, la refonte du statut du personnel, la liste des tâches, la grille des fonctions et l'échelle des traitements (recommandation 4) ;
- la mise en place de nouvelles procédures et directives, ainsi que leur application, permettent que soient respectées à ce jour les dispositions légales et réglementaires (recommandation 7).

Les quatre recommandations ouvertes avaient initialement une date d'échéance antérieure au 30 juin 2020. Toutefois, leur mise en place a été retardée par la crise sanitaire due au COVID-19 et de nouvelles échéances

ont été proposées. Elles n'ont pas fait l'objet de travaux spécifiques de la part de la Cour des comptes.

No 150 Gouvernance de la commune de Vandoeuvres					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
150-R1	Nommer un responsable ad interim de l'administration.	Modéré	Maire	30.09.2019	Fermé
150-R2	Séparer les tâches de l'Exécutif de celles du secrétaire général.	Significatif	Exécutif	31.12.2019 report 30.09.2020	Ouvert
150-R3	Désigner un secrétaire général.	Modéré	Nouvel Exécutif	30.06.2020 report 30.09.2020	Ouvert
150-R4	Adapter l'organisation de l'administration.	Modéré	Exécutif	31.12.2019	Fermé
150-R5	Mettre en place le système de contrôle interne.	Significatif	Exécutif	31.01.2020 report 31.12.2020	Ouvert
150-R6	Mettre en place des outils de pilotage.	Modéré	Exécutif	31.01.2020 report 31.12.2020	Ouvert
150-R7	Appliquer en tout temps et dans toutes les situations les dispositions légales et réglementaires.	Mineur	Maire	30.09.2019	Fermé



N° 151 Évaluation de la politique de lutte contre le harcèlement entre élèves en milieu scolaire

rapport publié le 15 octobre 2019

No 151 Politique de lutte contre le harcèlement entre élèves en milieu scolaire			
Recommandations proposées	6	Ouvert	5
		Fermé	1
		Refusé	-

Les six recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2020, une recommandation a été mise en œuvre, cela durant la période sous revue.

Les mesures suivantes ont été prises (recommandation 1) :

- une meilleure prise en compte des aspects liés à la posture de l'enseignant, des dimensions relationnelles (« vivre ensemble ») et de la dimension collective de l'enseignement (partage de pratiques) dans la formation initiale des enseignants du primaire et du secondaire. Ces priorités ont été également énoncées par la conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin ;
- l'élaboration d'une formation sur le numérique obligatoire pour tous les enseignants. Cette formation a notamment comme objectif de sensibiliser les enseignants aux dérives possibles que peuvent entraîner certains usages des outils numériques, notamment le cyberharcèlement.

La Cour des comptes salue les efforts effectués pour répondre à la deuxième recommandation du rapport, notamment la mise en place de plusieurs formations continues axées sur le développement des compétences psychosociales. La Cour des comptes considère toutefois que le statut de cette recommandation reste « Ouvert » dès lors que certaines formations sont nouvelles et n'ont pas encore été dispensées. Elle prendra position en juin 2021 en fonction notamment du nombre de participants à ces formations et du contenu de celles-ci.

Les autres recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échu au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi particulier.

No 151 Politique de lutte contre le harcèlement entre élèves en milieu scolaire					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
151-R1	Renforcer la formation initiale et/ou continue axée sur les dimensions du climat scolaire et les compétences psychosociales.	nd	DRH DG DRH chargée de la coordination DIP-IUFE	31.08.2022	Fermé
151-R2	Renforcer les formations axées sur la transversalité des enseignements.	nd	DRH DG	31.08.2022	Ouvert
151-R3	Renforcer et pérenniser les connaissances relatives au harcèlement.	nd	DRH DG SSEJ SMS	31.08.2022	Ouvert
151-R4	Améliorer le monitoring du phénomène.	nd	DGEO DGESII DGOEJ SRED	31.08.2022	Ouvert
151-R5	Améliorer le pilotage de la politique publique.	nd	DGEO DGESII Groupe Vie et climat scolaire	31.08.2022	Ouvert
151-R6	Améliorer la communication et la coordination entre acteurs.	nd	Groupe Vie et climat scolaire DGEO DGESII	31.08.2022	Ouvert



N° 152 Évaluation des mesures volontaires en faveur de la biodiversité

rapport publié le 31 octobre 2019

No 152 Mesures volontaires en faveur de la biodiversité			
Recommandations proposées	5	Ouvert	5
		Fermé	-
		Refusé	-

Les cinq recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2020, aucune recommandation n'a encore été mise en œuvre, sachant qu'aucun délai n'était encore échu.

La réalisation des recommandations 2 à 5 était conditionnée à l'acceptation du plan biodiversité 2020-2030 de la stratégie biodiversité 2030. Ce plan a été adopté par le Conseil d'État le 10 juin 2020.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 152 Mesures volontaires en faveur de la biodiversité					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
152-R1	Mettre en œuvre des mesures volontaires favorables à la biodiversité.	nd	OCBA OCGC	Mise en œuvre de manière continue	Ouvert
152-R2	Renforcer les efforts en termes de communication et de sensibilisation de la population.	nd	OCAN	31.12.2023	Ouvert
152-R3	Accompagner les services techniques afin de faciliter l'entretien extensif des espaces verts.	nd	OCAN	31.12.2023	Ouvert
152-R4	Concevoir des mesures volontaires en faveur de la biodiversité en cherchant à créer un réseau écologique communal.	nd	OCAN	31.12.2023	Ouvert
152-R5	Développer les outils nécessaires à l'accompagnement des communes lors de la planification, de la conception et du suivi des mesures en faveur de la biodiversité.	nd	OCAN	31.12.2023	Ouvert



N° 153 Audit de performance du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC) rapport publié le 7 novembre 2019

No 153 Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)			
FCAC			
Recommandations proposées	13	Ouvert	11
		Fermé	2
		Refusé	-
FMAC			
Recommandations proposées	12	Ouvert	12
		Fermé	-
		Refusé	-

Vingt-cinq recommandations ont été émises par la Cour des comptes et acceptées par le FCAC et le FMAC.

Au 30 juin 2020, **concernant le FCAC**, deux recommandations ont été mises en œuvre, toutes durant la période sous revue. Par ailleurs, une recommandation échue a fait l'objet d'un report d'échéance au 30 septembre 2020.

Les deux recommandations mises en œuvre concernent les mesures suivantes :

- une convention de cession des droits mentionnant la possibilité de publication et de prêt des œuvres acquises par le FCAC a été établie. Cette convention de cession des droits devra être contresignée par le vendeur de l'œuvre (recommandation 4) ;
- le préavis de la commission consultative du FCAC est désormais sollicité pour les commandes d'œuvres dans l'espace public. Le règlement interne a été modifié le 20 mai 2020 et est conforme à la LFCAC (recommandation 5).

La recommandation reportée concerne l'analyse de la couverture des risques de vandalisme sur les œuvres dans l'espace public (recommandation 11).

Au 30 juin 2020, **concernant le FMAC**, aucune recommandation n'a été mise en œuvre. Par ailleurs, une recommandation échue a fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2020.

La recommandation reportée concerne la définition de la stratégie du FMAC et l'articulation entre les différents buts du fonds. La prochaine PR-cadre (crédit d'investissement) est en cours d'élaboration. Elle précisera la stratégie du FMAC en établissant des priorités et des axes pour les années 2020 à 2025 à la lumière des textes légaux (dont le nouvel arrêté et règlement) qui définissent notamment les buts, les missions, les tâches et l'alimentation du FMAC (recommandation 13).

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.



No 153 Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) et du Fonds municipal d'art contemporain de la Ville de Genève (FMAC)					
FCAC					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
153a-R1	Définir et formaliser une stratégie pour le FCAC et s'interroger sur l'articulation entre les buts du fonds.	Modéré	Responsable FCAC et direction générale OCCS	31.12.2021	Ouvert
153a-R2	Définir et mettre en œuvre un code de déontologie spécifique à l'activité du FCAC.	Modéré	Responsable FCAC et direction générale OCCS en collaboration pour le point 2 avec le groupe pour la philanthropie	31.12.2020	Ouvert
153a-R3	Mettre à jour le processus d'acquisition et mettre en place une revue ponctuelle des acquisitions afin de s'assurer de la mise en œuvre du processus.	Modéré	Responsable FCAC	31.12.2020	Ouvert
153a-R4	Rendre obligatoire la signature d'une convention de cession de droits.	Modéré	Responsable FCAC	31.12.2019	Fermé
153a-R5	Respecter les dispositions légales concernant les attributions de la Commission consultative.	Mineur	Responsable FCAC	30.06.2020	Fermé
153a-R6	Mettre en place un plan d'action pour développer la diffusion des œuvres mobiles.	Mineur	Responsable FCAC	31.12.2021	Ouvert
153a-R7	Redéfinir la liste des institutions pouvant bénéficier d'un prêt des œuvres mobiles du FCAC.	Modéré	Responsable FCAC et direction générale OCCS	30.06.2021	Ouvert
153a-R8	Mettre en place un plan d'action pour la restauration des œuvres mobiles et des commandes d'œuvres dans l'espace public.	Modéré	Responsable FCAC	31.12.2024	Ouvert
153a-R9	Disposer d'un lieu de stockage adéquat.	Significatif	Responsable FCAC	31.03.2021	Ouvert
153a-R10	Finaliser l'inventaire des œuvres d'art de la collection du FCAC et ajuster leur valeur d'actif.	Modéré	Responsable FCAC et pour le dernier point direction générale OCCS et direction du patrimoine	31.12.2022	Ouvert
153a-R11	Réaliser une analyse quant à la couverture des risques de vandalisme liés aux œuvres dans l'espace public.	Modéré	Responsable FCAC et responsable finances OCCS	30.06.2020 report 30.09.2020	Ouvert
153a-R12	Réaliser une analyse des œuvres du FCAC devant figurer dans l'inventaire de la Confédération en application de la LPBC.	Mineur	Responsable FCAC	30.06.2021	Ouvert
153a-R25	Répondre à la modification constitutionnelle (art. 216).	Mineur	Magistrats chargés de la culture et, à leur gré, directions concernées	31.12.2021	Ouvert

FMAC					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
153b-R13	Définir et formaliser une stratégie pour le FMAC et s'interroger sur l'articulation entre les buts du fonds.	Mineur	SEC	30.06.2020 report 30.09.2020	Ouvert
153b-R14	Redéfinir les modalités d'alimentation du fonds.	Mineur	SEC/Dir Fin	31.12.2020	Ouvert
153b-R15	Analyser la pertinence du compte transitoire.	Mineur	SEC/Dir Fin	31.12.2020	Ouvert
153b-R16	Formaliser un processus pour les commandes d'œuvres dans l'espace public.	Mineur	SEC/DCS	30.06.2021	Ouvert
153b-R17	Mettre à jour le processus d'acquisition et mettre en place une revue ponctuelle des acquisitions afin de s'assurer de la mise en œuvre du processus.	Mineur	SEC/DCS	30.06.2021	Ouvert
153b-R18	Formaliser un processus pour la diffusion des œuvres mobiles.	Mineur	SEC	30.06.2021	Ouvert
153b-R19	Mettre en place un plan d'action pour la diffusion des œuvres mobiles afin de mettre en valeur la collection du FMAC.	Mineur	SEC	31.12.2021	Ouvert
153b-R20	Redéfinir la liste des institutions pouvant bénéficier d'un prêt des œuvres mobiles du FMAC.	Mineur	SEC	30.06.2021	Ouvert
153b-R21	Formaliser un processus pour l'inventaire, le recensement et la restauration des œuvres d'art du FMAC.	Mineur	SEC / DFL	31.12.2021	Ouvert
153b-R22	Mettre en place un plan d'action pour la restauration des œuvres mobiles et des œuvres dans l'espace public.	Modéré	SEC	31.12.2021	Ouvert
153b-R23	Réaliser une analyse quant à la valorisation monétaire des œuvres de la collection du FMAC.	Mineur	SEC/CMAI	31.12.2021	Ouvert
153b-R24	Répondre à la modification constitutionnelle (art. 216).	Mineur	DCS	31.12.2021	Ouvert



N° 154 Audit de légalité et de gestion des indemnités horaires versées par la Ville de Genève

rapport publié le 21 novembre 2019

No 154 Indemnités horaires versées par la Ville de Genève			
Recommandations proposées	8	Ouvert	5
		Fermé	2
		Refusé	1

Sur les huit recommandations émises par la Cour des comptes, sept ont été acceptées et une a été refusée.

Au 30 juin 2020, deux recommandations ont été mises en œuvre, toutes durant la période sous revue.

Les mesures suivantes ont été prises :

- le nouveau règlement sur les inconvénients de service horaires a été adopté par le précédent Conseil administratif lors de sa séance du 26 juin 2019 (recommandation 2). L'adoption définitive du règlement devrait intervenir à l'issue de la procédure de consultation des organisations représentatives du personnel et des commissions du personnel concernées.
- les indemnités versées de manière indue à certains collaborateurs/-trices ont été supprimées dès le 30 juin 2020 (recommandation 8). Cela concerne deux services, le service de la police municipale et le Grand Théâtre de Genève.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 154 Indemnités horaires versées par la Ville de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
154-R1	Finaliser le projet de règlement en lien avec les articles 19 et 20 du règlement en lien avec la soumission des indemnités horaires aux cotisations du deuxième pilier.				Refusé
154-R2	Adopter le projet de règlement sur les inconvénients de services horaires dans les meilleurs délais.	Significatif	Conseil administratif	26.06.2019	Fermé
154-R3	Définir rapidement les modalités de mise en œuvre du nouveau règlement.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2020	Ouvert
154-R4	Réduire les inconvénients de service horaires par une meilleure organisation du temps de travail.	Mineur	Conseil administratif	31.12.2020	Ouvert
154-R5	S'assurer du respect des dispositions prévues dans le RATT.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2021	Ouvert
154-R6	Concevoir un système d'information et un environnement de contrôle performant et répondant aux besoins des services.	Significatif Majeur	DSIC Départements Services	30.06.2021	Ouvert
154-R7	Mettre en place des contrôles permettant le respect des dispositions prévues en matière de gestion des indemnités horaires.	Significatif Majeur	Conseil administratif Départements	31.05.2021	Ouvert
154-R8	Suspendre les indemnités indues.	Significatif Majeur	Conseil administratif	31.05.2020	Fermé



N° 155 Audit de légalité et de gestion des camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation

rapport publié le 21 novembre 2019

No 155 Camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation			
Recommandations proposées	8	Ouvert	8
		Fermé	-
		Refusé	-

Les huit recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2020, aucune recommandation n'a encore été mise en œuvre, sachant qu'aucun délai n'était encore échu.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi particulier.

No 155 Camps de ski organisés par le DIP au cycle d'orientation					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
155-R1	Définir une politique et établir les objectifs stratégiques.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2021	Ouvert
155-R2	Identifier les sources de financement.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2021	Ouvert
155-R3	Élaborer un guide pratique.	Modéré	DGEO	Rentrée 2020 pour le guide des mesures de sécurité Au plus tard rentrée 2021 pour les autres points	Ouvert
155-R4	Instaurer un pilotage et une surveillance appropriés.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2021	Ouvert
155-R5	Respecter les principes de droit comptable.	Modéré	DGEO	Au plus tard rentrée 2020	Ouvert
155-R6	Veiller à l'application des règles d'allocation des subventions jeunesse et sport.	Mineur	DGEO	Au plus tard rentrée 2021	Ouvert
155-R7	Rendre obligatoire l'utilisation du compte bancaire du CO.	Mineur	DGEO	Au plus tard rentrée 2021	Ouvert
155-R8	Revoir les conditions d'utilisation des subventions communales.	Mineur	DGEO	Au plus tard rentrée 2021	Ouvert



N° 156 Audit de gestion sur les grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon

rapport publié le 13 décembre 2019

No 156 Gestion des grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon			
Recommandations proposées	6	Ouvert	5
		Fermé	1
		Refusé	-

Les six recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2020, une recommandation a été mise en œuvre, cela durant la période sous revue. Par ailleurs, une recommandation échue a fait l'objet d'un report d'échéance au 31 mai 2021.

La recommandation mise en œuvre concerne la suppléance du responsable du pôle aménagement et durabilité (recommandation 2). La commune de Confignon a recruté un urbaniste-aménagiste, entré en fonction en février 2020, qui est chargé d'épauler le responsable dans la gestion des grands projets d'aménagement du territoire.

La recommandation reportée concerne la définition d'une stratégie complète pour l'écoParc des Cherpines (recommandation 1). L'exécutif sortant a souhaité que les nouveaux membres du Conseil administratif, entrés en fonction au 1^{er} juin 2020, puissent participer pleinement à la définition de la stratégie.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.

No 156 Gestion des grands projets d'aménagement du territoire de la commune de Confignon					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
156-R1	Définir une stratégie complète pour l'écoParc et la communiquer.	Significatif	Conseil administratif	31.05.2020 report 31.05.2021	Ouvert
156-R2	Prévoir une suppléance au poste de responsable du pôle aménagement et durabilité.	Majeur	Conseil administratif	31.03.2020	Fermé
156-R3	Anticiper les besoins futurs de l'administration pour la réalisation des quartiers.	Modéré	Conseil administratif	31.12.2020	Ouvert
156-R4	Affiner les prévisions financières.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2021	Ouvert
156-R5	Mutualiser les coûts des infrastructures sportives et culturelles avec d'autres communes.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2022	Ouvert
156-R6	Profiter des synergies possibles avec d'autres communes dans les coûts de fonctionnement.	Significatif	Conseil administratif	31.12.2022	Ouvert



N° 157 Audit de gestion sur la gestion de l'eau potable

rapport publié le 13 décembre 2019

No 157 Gestion de l'eau potable			
Recommandations proposées	11	Ouvert	11
		Fermé	-
		Refusé	-

Les onze recommandations émises par la Cour des comptes ont toutes été acceptées.

Au 30 juin 2020, aucune recommandation n'a encore été mise en œuvre, sachant qu'aucun délai n'était encore échu.

Plusieurs actions ont été entreprises par les différents offices responsables de la mise en œuvre des recommandations. L'ensemble des recommandations étant en cours, avec un statut « Ouvert », la Cour des comptes n'a pas entrepris de suivi sur ces recommandations au 30 juin 2020.

No 157 Gestion de l'eau potable					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
157-R5	Établir un plan d'action concernant la dépollution et la protection de la nappe du Genevois.	Significatif	GESDEC / SIG	30.06.2021	Ouvert
			Commission nappe	Courant 2022	
			GESDEC / SIG / CCG	31.12.2022	
			Commission nappe	30.06.2023	
157-R6	Définir un plan d'analyse en temps de crise et le financement nécessaire.	Modéré	SCAV	31.12.2021	Ouvert
157-R7	Tenir un historique des réclamations clients concernant la qualité de l'eau potable.	Mineur	SCAV	31.12.2020	Ouvert
157-R8	Faire approuver par les autorités cantonales les plans d'approvisionnement en eau potable en temps de crise.	Modéré	OCEau/SECOE en collaboration avec l'OCPAM et SIG	31.12.2023	Ouvert
157-R9	Mener une analyse sur la prise en compte des possibilités d'approvisionnement de secours à l'échelle de l'agglomération.	Modéré	OCEau - DG	31.12.2021	Ouvert
157-R10	Établir une analyse de l'ensemble des coûts cantonaux en matière de gestion de l'eau potable et définir un plan cohérent d'utilisation des recettes.	Modéré	OCEau - DG	30.06.2021	Ouvert
157-R11	Mener une réflexion quant à la tarification de l'eau potable au regard des exigences environnementales.	Modéré	OCEau - SPDE	30.06.2021	Ouvert
			OCEau - SPDE	30.06.2022	
				31.12.2022	

No 157 Gestion de l'eau potable					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
157-R1	Définir une planification directrice en matière d'eau potable à l'échelon du Grand Genève.	Significatif	OCEau - DG en collaboration avec SAEF - GG	31.12.2021	Ouvert
			CTEau GLCT env	31.12.2022	
157-R2	Définir et mettre à jour les schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE).	Modéré	OCEau - SPDE	31.12.2020	Ouvert
			OCEAU	Un SPAGE révisé par année, 2021-2026	
157-R3	Achever le travail de clarification des rôles et responsabilités des acteurs cantonaux en matière de gestion de l'eau potable.	Mineur	SCAV	31.12.2020	Ouvert
157-R4	Se déterminer quant à une modification de la base légale cantonale relative à la protection des eaux souterraines.	Modéré	GESDEC	31.12.2021	Ouvert
			GESDEC/SAGE	Courant 2022	



N° 158 Audit de légalité et de gestion du **traitement du vote par correspondance dans les locaux du service des votations et élections (SVE)**

rapport publié le 27 février 2020

No 158 Traitement du vote par correspondance dans les locaux du service des votations et élections (SVE)			
Recommandations proposées	12	Ouvert	8
		Fermé	4
		Refusé	-

Les douze recommandations émises par la Cour des comptes, soit neuf pour la chancellerie (CHA) et le SVE et trois pour la commission électorale centrale (CEC), ont été acceptées.

Au 30 juin 2020, quatre recommandations ont été mises en œuvre, toutes durant la période sous revue. Par ailleurs, une recommandation échue a fait l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2020.

Les recommandations mises en œuvre concernent le cadre documentaire du traitement du vote par correspondance et la gestion des collaborateurs/-trices. Les mesures suivantes ont été prises :

- les fiches d'incidents internes au SVE sont en place depuis l'opération de vote du 9 février 2020. Celles-ci comportent le descriptif des incidents et les mesures correctives qu'il s'agit d'implémenter (recommandation 3) ;
- le SVE a complété les directives et procédures en lien avec le traitement des situations particulières (recommandation 4) ;
- le dispositif de communication avec les collaborateurs/-trices auxiliaires a été renforcé (recommandation 5) et une évaluation périodique de leur performance a été mise en place (recommandation 6).

Les mesures mises en place n'ont pas pu être testées par la Cour des comptes au 30 juin 2020. Certaines le seront lors de la prochaine opération électorale, d'autres lors du suivi des recommandations au 30 juin 2021.

La recommandation reportée concerne la mise aux normes des locaux en matière d'incendie. Des mesures ont été prises par l'audit dont la mise en œuvre complète devrait être effective d'ici la fin de l'année 2020 (recommandation 8).

L'audit ne mentionne pas de date d'échéance pour les recommandations 2 et 9, car elles dépendent de l'agenda des autres acteurs concernés pour leur mise en œuvre. Toutefois, la chancellerie a reçu au début de l'été deux propositions de locaux de la part de l'office cantonal des bâtiments sur lesquelles elle doit se prononcer prochainement.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.



No 158 Traitement du vote par correspondance dans les locaux du service des votations et élections (SVE)					
Numéro		Risques	Responsable	Date échéance	Statut
158-R1	Concrétiser la réflexion stratégique.	Significatif	CHA/DSOV	31.10.2020	Ouvert
158-R2	Mettre en place un système d'information pour piloter le vote par correspondance.	Modéré	DSOV	Dépendant de l'obtention d'un projet de loi	Ouvert
158-R3	Établir des rapports d'incident.	Mineur	SVE	09.02.2020	Fermé
158-R4	Compléter les directives et procédures internes.	Mineur	SVE/CI	30.06.2020	Fermé
158-R5	Renforcer le dispositif de communication des informations descendant et ascendant.	Modéré	DSOV/SVE/CHA	30.06.2020	Fermé
158-R6	Améliorer la gestion du personnel fixe et auxiliaire.	Modéré	DSOV/SVE/CHA	30.06.2020	Fermé
158-R7	Tenir les dossiers du personnel auxiliaire de manière complète et à jour.	Mineur	RH/CHA	31.12.2020	Ouvert
158-R8	Respecter les normes de sécurité en matière d'incendie.	Significatif	DSOV/CHA	30.05.2020 report 31.12.2020	Ouvert
158-R9	Mettre à disposition du SVE des locaux lui permettant de réaliser ses missions de manière adéquate.	Significatif	DSOV/CHA	Processus OCBA	Ouvert
158-R10	Renforcer les activités de contrôle du processus de traitement des votes par correspondance.	Mineur	CEC	31.12.2020	Ouvert
158-R11	Accroître la visibilité de la CEC.	Mineur	CEC	31.12.2020	Ouvert
158-R12	Renforcer la formalisation des observations de la CEC.	Mineur	CEC	31.12.2020	Ouvert



Cour des comptes – Route de Chêne 54 – 1208 Genève
Tél. 022 388 77 90 – <http://www.cdc-ge.ch>